

Rapport d'activité

FONDATION
du JUDAÏSME
FRANÇAIS

2021

« Il n'y a au monde
qu'une force irrésistible :
la générosité. »

Anatole France

SOMMAIRE

- 2 Les Instances
- 3 Le Mot du Président
- 4 Le Rapport d'activité
- 40 Le Rapport financier
- 53 Les Comptes
- 62 Le Rapport des Commissaires aux Comptes
- 66 Les Fondations abritées

LES INSTANCES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(En date du 7 juillet 2022)

Ariel Goldmann, Président
Laurence Borot, Vice-présidente
Claude Cohen, Vice-présidente
Pascale Léglise, Représentant le ministre de l'Intérieur
Sylviane Miroux, Représentant le ministre des Finances
Jacques Attali
Michel Delpuech
Daniel Elalouf
Arié Flack, Secrétaire général
Jean-Daniel Lévy, Trésorier
Soly Lévy
Gina Maruani
François Zimeray

LE BUREAU

Ariel Goldmann, Président
Laurence Borot
Claude Cohen
Arié Flack
Jean-Daniel Lévy

LA DIRECTION

Paule-Henriette Levy, Directrice Générale
Rémy Serrouya, Directeur Administratif et Financier
Véronique Helft-Malz, Directrice de la Communication et du Développement

PRÉSIDENTE D'HONNEUR

Pierre Besnainou

LE MOT DU PRÉSIDENT

Un label, le pari réussi de la synergie et des projets responsables

La lutte contre la pandémie de Covid-19 a donné ses premiers résultats dans notre pays sans que la bataille soit totalement gagnée car, jusqu'à ce jour, on ne peut pas encore parler de « retour à la vie normale », même si sur bien des aspects chacun de nous veut y croire. L'impact de cette crise sans précédent a accéléré le changement de nos sociétés et la Fondation du Judaïsme Français est attentive à ces mutations.

Un label

Dans notre volonté d'aller toujours de l'avant, j'ai souhaité que l'équipe de la Fondation du Judaïsme Français travaille à l'obtention de la labélisation IDEAS. Ce label a été obtenu « sans réserve ». Il est pour nous la reconnaissance d'un travail exigeant et pour nos donateurs présents et futurs, pour les fondateurs de nos Fondations abritées, un gage, s'il était nécessaire, de transparence, de rigueur et de sérieux.

Un pari réussi

L'année 2021 est l'année d'un pari réussi : celui de la synergie. Il me tenait à cœur de pouvoir initier des actions avec la participation de plusieurs fondations abritées dont les champs d'activités sont compatibles. L'idée de la création d'un musée juif à Bayonne est née lors de notre premier Dîner des Fondateurs. Ce souhait est devenu une idée, un projet et, pour 2022, certainement une réalité.

Des projets responsables

Nous avons la chance de vivre dans un pays magnifique, qui offre la possibilité aux philanthropes de renforcer le tissu associatif et par là même d'être en

contact direct avec le terrain, d'imaginer des programmes pour les jeunes, de renforcer l'aide aux plus démunis, de soutenir l'expression culturelle. Alors oui, continuons le travail avec le même enthousiasme, la même discipline et la même audace.

Ariel Goldmann

Président de la Fondation
du Judaïsme Français



D. P.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Après 2020, élue « pire année de tous les temps » par le magazine *Time*, l'année 2021, espérait-on, conduirait à un retour progressif à la normale. Tout ne fut pas aussi simple. En effet, en dépit d'une politique gouvernementale de vaccination active, les vagues épidémiques se succédèrent au rythme de l'apparition de nouveaux variants entraînant confinements, couvre-feux, masques, gestes barrière, passe sanitaire, ralentissement économique. Dans ce contexte environnemental et sociétal mouvant, la Fondation du Judaïsme Français a continué son travail avec détermination. Forte de la vision qu'elle déploie dans le monde philanthropique et de son excellente connaissance du tissu associatif de la communauté juive de France, la FJF et ses 84 fondations abritées ont subventionné des programmes dans les domaines culturels, éducatifs, sociaux, scientifiques et humanitaires. Les initiatives concernant la recherche et la santé ont reçu une attention particulière. L'année 2021 fut également marquée par l'obtention « sans réserve » du label IDEAS, attestant des bonnes pratiques en matière de gouvernance, finance, pilotage et évaluation de la Fondation du Judaïsme Français.

La Fondation en propre

La Fondation du Judaïsme Français est une institution à vocation générale, dont les activités couvrent de vastes domaines de la philanthropie. Elle constitue depuis sa création, voilà plus de quarante ans, une maison solide œuvrant à la pérennité et à l'épanouissement de la communauté juive de France.

La Fondation du Judaïsme Français défend l'idée de la « réparation du monde ». Conformément à ses valeurs, elle aspire à participer à l'émergence d'une société plus juste et plus responsable. Répondant aux grands défis et aux mutations rapides de la société française, la Fondation du Judaïsme Français encourage l'innovation sociale et éducative, les initiatives culturelles, la recherche scientifique, et participe activement à la sauvegarde et au développement du patrimoine historique juif français. Accompagnant par ses conseils, son expertise, son contrôle, la générosité de ses fondateurs et donateurs, elle s'investit dans de nombreux domaines de l'intérêt général.

LA PHILANTHROPIE EN ACTION

1. LES FONDAMENTAUX

La Fondation du Judaïsme Français, reconnue d'utilité publique en 1978, abritait au 31 décembre 2021 84 fondations, dites sous égide ou abritées.



Les 5 chiffres de 2021 à retenir

La Fondation du Judaïsme Français, à travers ses fondations abritées, fait appel à la générosité du public. En 2021, le montant de la collecte s'est élevé à **21 551 289 €** et celui des subventions accordées à **18 257 748 €**.

La Fondation du Judaïsme Français à travers ses fondations abritées, a financé des projets pour un montant de **16 219 329 €**. Sur ses fonds propres, elle a octroyé des subventions à hauteur de **2 502 540 €**.

Dans un marché financier mouvant les produits financiers de la FJF ont été très satisfaisants, s'élevant à plus de **3 000 000 €**.

Les restrictions gouvernementales dues aux conditions sanitaires n'ont pas permis le plein déploiement, du monde culturel notamment. C'est ce qui explique en partie que le montant des programmes financés par la FJF en 2021 a connu une légère baisse par rapport à ses objectifs.

Le patrimoine immobilier de la Fondation

A la fin de l'année 2021, le patrimoine immobilier de la Fondation du Judaïsme Français est constitué de 147 logements à loyers libres, à Charenton (83) et à Bagneux (64), et d'une participation de 10% au capital de la société anonyme HLM, IRP, qui gère 7337 logements au 31 décembre 2021. IRP détient désormais 100% de la SA HLM Solidarité & Logement, elle-même détentrice de 605 logements.

Le rapprochement de Solidarité & Logement et IRP intervenu en novembre 2020 a reçu le renouvellement de l'agrément du ministère du Logement en date du 19 janvier 2022.



Statuts et Règlement intérieur

Les statuts approuvés par décret du 13 décembre 1978 et modifiés par décret du 31 juillet 1992, ainsi que le règlement intérieur approuvé par les services du ministère de l'Intérieur le 24 septembre 2020, ont été réédités avec la nouvelle charte graphique de la Fondation du Judaïsme Français. Ils sont consultables sur le site internet de la FJF : www.fondationjudaisme.org

2. LA FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS OBTIENT LA LABÉLISATION IDEAS

Durant l'année 2021, l'équipe de la Fondation du Judaïsme Français a travaillé à l'obtention de la labélisation IDEAS. Ce label atteste du bon niveau de conformité aux exigences d'un guide de 90 bonnes pratiques concernant les trois domaines essentiels au bon fonctionnement d'un organisme à but non lucratif: gouvernance, finance, pilotage/évaluation. Ce Label, vecteur de confiance supplémentaire pour nos fondateurs et nos donateurs, est attribué par un comité autonome suite à une démarche d'optimisation des pratiques, sur la base de contrôles externes effectués par des professionnels indépendants et à l'issue d'un Grand Oral devant le Comité Label.

Le processus de labélisation de la FJF a débuté au mois de décembre 2020 et s'est achevé par l'obtention sans réserve du label IDEAS dans les premières semaines 2022. Le comité de délivrance a été sensible « à la qualité du projet porté par la Fondation ainsi qu'à la forte motivation et au professionnalisme de son équipe. » Il a apprécié « la rigueur et les valeurs qui guident la réalisation de ses missions au bénéfice de l'épanouissement au sein de la société française d'une identité culturelle juive plurielle attentive au monde et à sa réparation. » Le Label IDEAS est attribué pour 3 ans.



A l'attention de M. Ariel GOLDMANN
Président
Fondation du Judaïsme Français
72 rue de Bellechasse
75007 Paris

Paris, le 7 février 2022

Monsieur le Président,

Ainsi que cela a été annoncé lors de la réunion du Comité de délivrance du 25 janvier 2022, j'ai le plaisir de vous confirmer que **le Label IDEAS a été accordé sans réserve à la fondation du Judaïsme Français.**

Le Comité de délivrance a été sensible à la qualité du projet porté par la fondation ainsi qu'à la forte motivation et au professionnalisme de son équipe. Il a apprécié la rigueur et les valeurs qui guident la réalisation de ses missions au bénéfice de l'épanouissement au sein de la société française d'une identité culturelle juive plurielle, attentive au monde et à sa réparation.

Il a souligné la complexité de l'écosystème de la fondation et a noté avec intérêt son souci manifeste de créer des synergies entre les fondations abritées afin de porter des projets communs.

Pour poursuivre la dynamique d'amélioration continue à l'œuvre dans l'organisation, le Comité Label invite la fondation à renforcer l'équipe salariée afin de conforter sa capacité de pilotage stratégique.

Il convient de rappeler que le label IDEAS est valable pour l'année courante plus trois années avec la condition suivante, poursuivre la relation avec IDEAS selon la convention d'amélioration continue et communication mise en place avec la délivrance du label.

Si vous souhaitez continuer à bénéficier du label IDEAS, nous vous proposerons de vous présenter à nouveau devant le comité de délivrance dans le courant de l'année 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Yannick BLANC
Président du Comité Label IDEAS



3. FJF PHILANTHROPIE : une émission de radio et un magazine

• FJF Philanthropie : une émission radio

« FJF Philanthropie » est le nom de l'émission de radio mensuelle sur RCJ de la Fondation du Judaïsme Français. Il est en effet important pour une institution comme la nôtre, qui abrite 84 fondations, de pouvoir faire connaître ses fondateurs et leurs motivations. Ainsi, durant l'année 2021, dix fondateurs et/ou associations subventionnées par des fondations sous égide de la FJF se sont exprimés, présentant leurs actions, leur politique philanthropique, leurs ambitions. Notre objectif est de promouvoir *l'esprit philanthropique*, faire naître des vocations ; également d'informer. Cette émission s'achève donc par les conseils pratiques sur la création d'une fondation, les legs, la fiscalité du don, etc., de Rémy Serrouya, le directeur administratif et financier de la FJF.

FJF Philanthropie est diffusée le dernier jeudi de chaque mois sur RCJ.



De gauche à droite : Catherine Belais, Véronique Helft-Malz, Rémy Serrouya.



Invité : Maurice Lévy



Invité : Jacques Darmon

Scanner le QR code
et écoutez les émissions.

- **FJF Philanthropie : un magazine**

« FJF Philanthropie » est également le nom du magazine de la Fondation du Judaïsme Français, supplément inséré dans le magazine bimestrielle *l'Arche*. Là encore, l'idée est de présenter des fondateurs, acteurs de la philanthropie, afin de mieux comprendre leurs motivations et les actions qu'ils portent. Des personnalités du monde la culture, de l'éducation, du social et de l'humanitaire se prêtent également à l'interview, sensibles à la démarche philanthropique. Initié à partir du numéro mars/avril 2021, l'éditeur et avocat Jean-Claude Zylberstein et le réalisateur Robert Bober ont partagé leur vision d'un monde plus juste, comme Maurice Levy, Président de la Fondation Weizmann-France & Président du conseil de surveillance de Publicis Groupe, qui explique que « *la véritable aide est de permettre à quelqu'un de traiter son problème de fond* » ; à quoi Jacques Attali, fondateur de Positive Planet, membre du CA de la FJF répond : « *une société positive est une société qui travaille dans l'intérêt des générations futures.* »



Rémy Serrouya, tient également une chronique de conseils pratiques.

Concernant le magazine lui-même, deux pages d'entretien, signées par la Fondation du Judaïsme Français, sont intégrées à la partie Culture. Elles sont proposées par Perrine Simon-Nahum, docteur en histoire de l'EHESS, directrice de recherches au CNRS, professeur de philosophie à ENS, conseillère culture à la Fondation du Judaïsme Français.

4. LE DÎNER DES FONDATEURS : Un nouveau rendez-vous annuel

La Fondation du Judaïsme Français a pour coutume d'organiser, chaque année, un cocktail dédié aux fondateurs. La Fondation Renée et Léonce Bernheim, sous égide de la FJF a pour objet de décerner le Prix Francine et Antoine Bernheim, qui honore des personnalités pour leur contribution dans les domaines des Lettres, des Sciences et des Arts. En 2021, les deux fondations ont décidé d'unir leurs efforts, impulsant une synergie nouvelle. Elles ont donc organisé le premier Dîner des Fondateurs, le mardi 5 octobre 2021 ; dîner durant lequel le Prix Francine et Antoine Bernheim pour les Lettres a été remis.



Auparavant, un film de 26 min. réalisé par Fabrice Gardel sur la restauration de la synagogue, classée monument historique, de Verdun, (projet patrimonial de la FJF 2020) a été projeté. Ce documentaire, librement consultable sur le site de la FJF, constitue le premier

volet de la vidéothèque que la Fondation du Judaïsme Français a décidé de constituer autour de son action patrimoniale.



La communauté juive de Verdun.

Cette soirée chaleureuse qui a réuni plus de deux cents personnes a permis à l'ensemble des fondateurs de la FJF, et quelques invités, de se retrouver et de pouvoir échanger de manière conviviale autour des projets et des ambitions de chacun. Le Président de la FJF, Ariel Goldman a très vite donné le ton, déclarant :

« La Fondation du Judaïsme Français n'est pas un hôtel de 84 chambres où chacun est étranger à l'autre. C'est une grande et belle maison, avec ses valeurs, ses règles, son éthique où des projets communs sont possibles, souhaitables, qui incarnent, dans toute leur force, la philanthropie juive. »



D. R.

*Lors du Dîner des Fondateurs,
le Président Ariel Goldmann
remet le Prix Bernheim
à Catherine Clément.
Débat animé
par Claire Chazal.*



D. R.

LES SUBVENTIONS DE LA FJF

La Fondation du Judaïsme Français, en tant qu'institution philanthropique centrale de la communauté juive de France, est animée par un idéal et un projet de société plus égalitaire. Elle agit dans les domaines de la culture et de l'éducation afin qu'elles soient accessibles au plus grand nombre; de la solidarité, luttant contre la pauvreté, et de l'humanitaire pour un monde plus juste. Ainsi, chaque année, la FJF subventionne de nombreux projets répondant à ces exigences.

Pour l'année 2021, la Fondation du Judaïsme Français a octroyé **2 502 540 €** de subventions sur ses fonds propres, avec des subventions attribuées notamment :

- au FSJU,
- à l'IEMJ,
- aux Bourses Latalmid,
- à 43 associations et programmes,
- à des subventions exceptionnelles liées au Covid,
- au patrimoine.

1. LE FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ (FSJU)

Dans un cadre conventionnel, une subvention de 1M€ a été destinée à accompagner divers programmes et opérations menés par le Fonds Social Juif Unifié, dans différents domaines d'action : sociale, culturelle, éducative et de jeunesse.



Action sociale du FSJU

- **Comité d'Action Israélite de Lyon (CASIL)**

Le projet soutenu, **Yam Lekoulam**, organise des journées ludo-pédagogiques à destination des enfants de familles dans le besoin, leur donnant ainsi l'occasion de participer à des activités à fort contenu pédagogique auxquelles ils ont habituellement peu accès. C'est environ **300 enfants** qui ont bénéficié de ce projet comportant, entre autres, une sortie par trimestre.

Pour l'organisation d'une activité, plus de 80 animateurs et 20 encadrants sont sollicités.



• Réseau Ezra

Constitué de bénévoles, formés à l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes en difficultés sociales ou isolées, le travail d'évaluation du Réseau Ezra est essentiel. Il permet, sans perdre de temps l'orientation de ces publics vers les acteurs du champ social adapté à leurs problématiques. Les bénévoles d'Ezra accompagnent également personnes et familles établissant une relation de confiance, d'écoute, de soutien et de conseil. Le Réseau Ezra s'appuie sur les dispositifs d'insertion et de soutien matériel mis en place par le FSJU tel que le programme Solidarité-Logement, le Fonds de secours financier etc.



© Shutterstock

• Fonds d'urgence Passerelles

Ce dispositif s'adresse aux survivants de la Shoah. Le périmètre d'action de Passerelles est large : procédures de réparation, d'orientation sociale, mise en place d'aides relevant du droit commun, recherches d'archives. Pendant la crise sanitaire, la veille assurée par Passerelles et le déploiement d'appels téléphoniques pour garder le lien et prévenir des dépressions se sont avérés essentiels. Au-delà de cette crise, ces suivis des plus fragiles sont devenus un axe prioritaire. Importante également l'incitation constante faite à ces personnes, à Paris comme en régions, à participer à des ateliers, groupes de paroles et autres.

55 % des 12 400 survivants de la Shoah font, en France, appel à Passerelles.

Action culturelle du FSJU

• Festival des Cultures Juives

Inscrite au programme culturel de la ville de Paris, ce festival regroupe sur une quinzaine de jours une trentaine d'événements en lien avec les cultures juives : rencontres, concerts, débats, animations pour enfants, forums associatifs, films. La 16^e édition du Festival, du 15 au 28 juin 2021, s'est organisée dans le dur contexte du deuxième confinement. Des réaménagements de plusieurs événements (diffusion en direct sur internet) ont été mis en place de manière à conserver l'esprit du Festival qui avait pour thème : « Un air de famille ». Le pianiste israélien Yaron Herman a ouvert cette édition, dans le cadre intime de l'Espace Rachi, avec un Solo piano exclusif. De nombreux temps forts ont marqué cette édition, comme la projection inédite et en avant-première du film d'Anthony Lesme et Rudy Saada *Le Rabbin des Marranes* au cinéma Le Luminor.

Le taux de participation pour cette édition avoisine les **14 000 participants** (sur place et en visionnage en replay).



Yaron Herman.



Ariel Goldman, Ariel Weil (maire de Paris Centre), représentante de l'ambassade d'Israël en France.

Action jeunesse du FSJU

- **BEE**

Il s'agit d'un fonds **Bien-Être Étudiant** mis en place pendant la crise Covid qui a impacté lourdement la condition étudiante. BEE soutient financièrement des projets sociaux, culturels, citoyens ou éducatifs, dans une dimension collective pour aider les étudiants. Des bourses et subventions directes ont été allouées aux étudiants et associations étudiantes œuvrant dans le champ du soutien psychologique, de la lutte contre l'isolement social des jeunes adultes, de la précarité alimentaire et mentorat pour ceux en proie au décrochage universitaire :

Quelques chiffres: Fonds de 90 000 euros, **12 associations soutenues, plus de 6 000 étudiants concernés.**



- **30 associations affiliées au programme Noé pour la Jeunesse**

Dans une année de reprise d'activités « post-Covid » qui a vu renaître les programmes de formation, de continuité pédagogique et de lien social, les quelques **30 organisations** de jeunesse fédérées par le programme NOÉ ont reçu un soutien financier crucial d'un montant de 260 000 euros au titre de leur intervention auprès de publics d'enfants, d'adolescents ou jeunes adultes. Les projets soutenus (environ **70 programmes**) recouvrent les domaines de la formation, du leadership et des apports éducatifs de jeunes cadres militants; le développement des compétences comportementales par le truchement d'activités aux méthodes actives, de dialogue, d'échanges interculturels, l'éducation à la citoyenneté, la solidarité et les liens intergénérationnels.

D.R.



• Prix Annie & Charles Corrin (30^e édition)

Le 27 janvier 2021, journée commémorative de l'ouverture en 1945 des Camps de concentration par l'armée soviétique, s'est déroulée, au Lycée Louis-Le-Grand. La remise du Prix Annie et Charles Corrin pour l'enseignement de

la Shoah. Ce 30^e anniversaire fut placé sous le haut patronage du ministre de l'Éducation nationale et en présence de Jean-Michel Blanquer. Trois classes ont été primées, et plus d'une centaine d'élèves des classes lauréates, accompagnés de leurs professeurs, ont fait le déplacement à Paris pour recevoir leur prix.

Chacun des élèves s'est vu offrir le livre autobiographique *Sauve toi, la vie t'appelle*, dédié par son auteur, Boris Cyrulnik, président du jury Corrin.

- Premier prix: **la classe de Terminale Commerce du lycée professionnel Émile-Zola de Bar-Le-Duc (Grand-Est)**. Les lycéens ont

entrepris un projet original: dans un ouvrage intitulé *Ils s'appelaient Akar*, ils ont mis en mots et en dessins l'histoire bouleversante de la famille Akar, famille juive meusienne qui habitait la commune de Bar-Le-Duc, où se trouve le lycée.

- Second prix: **la classe de Première du lycée Jean-Puy de Roanne** a appelé son projet: « Mémoires d'enfants cachés ». Les élèves sont allés interviewer dix anciens enfants cachés de leur ville et ont fait une synthèse de leurs récits, qu'ils ont enregistrée vocalement afin de générer des QR codes lisibles dans différents points de l'établissement par les autres élèves. Des panneaux ont également été réalisés. Ils localisent sur une carte les familles d'accueil de ces enfants dans le Pays roannais.

- Mention spéciale du Jury: **deux classes de Troisième du Collège Charles-Péguy de Palaiseau**. Les collégiens ont pris la parole pour assembler notamment les mots et notes de musique du compositeur et professeur de violon Léopold Silbermann, **déportés à Auschwitz-Birkenau** le 9 novembre par le convoi n° 44.



© Alain Azria

Jean-Michel Blanquer,
Ministre de l'éducation,
Élise Corrin
et des lauréats.

2. INSTITUT EUROPÉEN DES MUSIQUES JUIVES (IEMJ)

La Fondation du Judaïsme Français soutient l'IEMJ, premier centre de ressources et de documentation sur les musiques juives en Europe, qu'elle a créé en 2006 avec l'association Yuval et la Fondation Henriette Halphen-Schumann. L'IEMJ a maintenu ses activités de conservation, diffusion et collecte du patrimoine musical juif en France et à l'international.

La FJF a contribué à hauteur de 102 000 euros pour les programmes suivants :

- Archivage, numérisation, catalogue et mise en ligne des collections musicales,
- Édition musicales (Mélodies hébraïques),
- Publication de partitions (15 œuvres d'Itaï Daniel et Serge Kaufmann),
- Valorisation du nouveau site Internet de l'IEMJ,
- Poursuite de la numérisation de près de 3 000 émissions des radios juives françaises datant des années 1981 à 2007.

En plus de cette subvention, la FJF a accordé à l'IEMJ, à titre exceptionnel, une aide de 50 000 euros afin de le soutenir dans son développement.

La Fondation du Judaïsme Français a été profondément peinée par la disparition soudaine de l'emblématique trésorier de l'IEMJ, Patrick Berman. Ce dernier, des années durant, a œuvré bénévolement au sein de l'Institut, maintenant de main de maître les cordons de la bourse. Son décès laisse un grand vide.

COLLECTION CLASSIQUES

MÉLODIES HÉBRAÏQUES volume 2

SARAH IANCU, violoncelle et DAVID BISMUTH, piano

<p>1. ABRAHAM GOLDFADEN : <i>Rozinkhes mit mandlen</i> – 2'30</p> <p>2. LEO ZEITLIN : <i>Eli Zion</i> – 5'51</p> <p>3. JOEL ENGEL : <i>Chabad Nigun</i> – 2'51</p> <p>4-6. JACOB WEINBERG : From <i>Ten Jewish songs</i>, n° 3-9-5</p> <p>4. <i>Hassidic Melody</i> – 1'28</p> <p>5. <i>The Rabbi's dance</i> – 1'17</p> <p>6. <i>In joyous mood</i> – 1'21</p> <p>7. ERNEST BLOCH : <i>Méditation hébraïque</i> – 6'49</p> <p>8. FERNAND HALPHEN : <i>Prélude</i> – 2'57</p> <p>9-11. LAZARE SAMINSKI : From <i>Chasidic Suite</i>, op. 24, 1-3</p> <p>9. <i>Chasidic dance</i> – 3'23</p> <p>10. <i>Meditation</i> – 2'58</p> <p>11. <i>Hémavdâ</i> – 2'01</p> <p>12. VLADIMIR DYCK : <i>Légende hébraïque</i> – 4'39</p> <p>13-14. MARIO CASTELNUOVO-TEDESCO :</p> <p>13. <i>Kol nidre</i> – 3'59</p> <p>14. <i>Chant hébraïque</i> – 4'24</p> <p>15. LAZARE SAMINSKI : <i>Eili, Eili</i> (Jewish folk chant) – 3'03</p> <p>16. NIKOLAI RIMSKI-KORSAKOV : <i>Hebrew song</i> – 2'25</p> <p>17. MODESTE MOUSSORGSKI : <i>Hebrew song</i> – 2'36</p>	<p>18-19. JACOB WEINBERG :</p> <p>18. <i>Canzonetta</i> – 2'34</p> <p>19. <i>From Ecclesiastes (Kohélet)</i> – 3'13</p> <p>20. JOACHIM STOUTCHEVSKI : <i>Jewish Song</i> – 3'30</p> <p>21. ALEXANDER KREIN : <i>Jewish melody</i> – 3'33</p> <p>22. ERNEST BLOCH : <i>Abodah</i> – 6'27</p> <p>23. LEW POLLACK & JACK YELLEN :</p> <p><i>My Yiddshe Momme</i> – 4'36</p> <p><i>Durée totale / Total time: 78'30</i></p> <p>Production : Les Editions de l'IEMJ Producteur exécutif : Hervé Roten Direction artistique : Sarah Iancu Prise de son, mixage et mastering : Frédéric Briant</p>
---	---

INSTITUT EUROPÉEN
DES MUSIQUES
JUIVES

Éditions de l'IEMJ
Tél : + 33 (0)1 45 82 20 52
Email : contact@iemj.org
www.iemj.org

COLLECTION CLASSIQUES

MÉLODIES HÉBRAÏQUES
VOLUME 2

HEBREW MELODIES, VOL 2

POUR VIOLONCELLE ET PIANO
FOR CELLO AND PIANO

SARAH IANCU, violoncelle
DAVID BISMUTH, piano

7

3 770084 366705

IEMJ-CD-C-007 - MÉLODIES HÉBRAÏQUES - VOL. 2 - Sarah Iancu / David Bismuth

3. LES BOURSES LATALMID

La fondation Rachel et Jacob Gordin, sous l'égide de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, a mis en place, depuis plusieurs années, les bourses cantine Latalmid. Ces bourses concernent des enfants du CP à la classe de 3^e des établissements scolaires juifs en France. Elles sont octroyées aux familles en situation de grande précarité à qui la commission des bourses des écoles accorde des réductions égales ou supérieures à 65% des frais de scolarité.

Pour l'année scolaire 2020-2021, compte tenu de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences sur les ressources de nombreuses familles, la Fondation Gordin a décidé, à titre exceptionnel, un soutien supplémentaire de financement, afin d'augmenter le niveau des bourses de cantine accordées.

Son montant, calculé sur la base de la réduction des frais de scolarité, accordée par l'école, est plafonné à 700 € par élève et par an ce qui correspond à environ 75 % de la moyenne des frais de cantines des demi-pensionnaires. Pour les élèves internes, la bourse est plafonnée à 770 €.

Pour le budget 2021 : **1 629 demandes correspondaient aux critères annoncés, soit une augmentation de 12,19%, c'est-à-dire 177 jeunes aidés en plus.**

Cela représente la somme globale de 685 419 €, soit 67 059 € de plus que 2020.

Participant à l'effort décidé, la Fondation du Judaïsme Français a contribué à hauteur de 225 000 € – une augmentation de 50 000 € par rapport à l'année scolaire précédente.



© Shutterstock

4. 43 ASSOCIATIONS ET PROGRAMMES SOUTENUS EN 2021

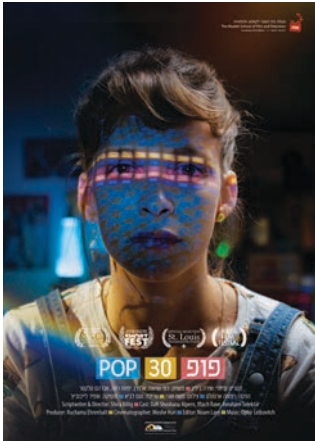
Le choix des associations soutenues et les montants des subventions attribuées ont été proposés par la directrice générale Paule-Henriette Levy au bureau, puis au CA de la Fondation du Judaïsme Français pour approbation, après la réunion le 11 mars 2021, des 12 membres de la Commission d'attribution des subventions. Celle-ci a donné son expertise sur chacun des dossiers présentés, préalablement étudié par les équipes juridique et comptable de la FJF pour vérifier de leur éligibilité.

Les membres de cette commission constituent également, pour trois ans, les membres du Jury Bernheim (2021, 2022 et 2023).

Certaines associations sont aidées de manière récurrente, ce qui leur permet de pérenniser et de développer leurs programmes. Ces associations, chacune dans leur domaine, permettent la préservation des mémoires juives et leur développement au cœur de la cité.

Ainsi : **la Maison de la Culture Yiddish, Aki Estamos, ou le Festival du cinéma israélien de Paris.**

Ainsi **l'Union des Étudiants Juifs de France**, qui propose notamment un programme de formation des étudiants sur le plan national et local, portant sur des thématiques diverses, dont celle de l'identité juive.



Photos : D.R.

Par ailleurs, la FJF a apporté une contribution financière à différents programmes innovants et inédits.

K, les Juifs, l'Europe, le XXI^e siècle : il s'agit d'une revue Internet portée par l'association Si pas Maintenant, fondée par des universitaires et des journalistes européens. L'équipe de K propose des reportages, des enquêtes journalistiques, des rencontres avec des personnalités dont les témoignages éclairent sur l'état du monde. La situation des juifs européens est au centre de leurs analyses.

K. Les Juifs,
l'Europe,
le XXI^e siècle



Luciole, par l'association Jikscope, un projet audiovisuel consacré à l'histoire de Liliane Klein-Lieber, sa famille, ses combats, ses engagements associatifs. Résistante et scout, Liliane Klein-Lieber a participé à la création du réseau clandestin juif, dit la Sixième, qui organisa en France, durant la Seconde Guerre mondiale, la mise en sécurité et le suivi d'enfants et d'adolescents juifs. Elle participa à cacher des adolescents, à leur trouver des faux papiers et à les ravitailler. Contactée après la guerre par d'anciennes éclaireuses israéliennes, elle créa avec elles la Coopération féminine, mouvement de femmes bénévoles au sein de la communauté juive. Liliane Klein-Lieber en assumera la présidence de 1988 à juin 2003. Liliane Klein-Lieber est morte le 8 juillet 2020 à Paris, à l'âge de 96 ans. Luciole était son totem scout.

D.R.

En Europe

« 2021, Timisoara, capitale culturelle européenne » : la Fondation du Judaïsme Français soutient l'exposition initiée par l'**Institut Français de Roumanie** et consacrée à **Victor Brauner**. Il s'agit d'une première rétrospective de ce grand artiste juif roumain qui, fuyant l'antisémitisme, a quitté son pays en 1938 pour s'établir en France où il a vécu jusqu'à sa mort, en 1966. Cette exposition se tiendra entre janvier et mars 2023. En effet, la Commission européenne a proposé de retarder cet événement de deux ans par rapport à la proposition initiale, en raison de la pandémie de Covid-19, qui a eu un impact négatif sur les initiatives touristiques et culturelles.



D.R.

5. DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID 19

La Fondation du Judaïsme Français a voulu soutenir significativement **la Fondation des hôpitaux**, avec une aide octroyée de 120 000 € et la volonté d'agir en régions.

Ainsi, 80 000 € ont été attribués à l'Institut Génétique Médical d'Alsace. Cet institut strasbourgeois, qui assure une prise en charge globale du malade et de sa famille, accueille les patients souffrant de maladie génétique rares.

L'aide de la FJF a notamment permis de participer à l'aménagement du rez-de-chaussée de l'IGMA en zone clinique de 560 m², adaptée aux pathologies des patients, et en zone de recherche et de bureaux de 440 m².

La Fondation du Judaïsme Français a également participé à hauteur de 23 245 € à l'aménagement du jardin thérapeutique du CHU de Toulouse.

Elle s'est associée, enfin, à hauteur de 16 755 €, à la réhabilitation de deux terrasses; l'une destinée aux soignants afin de leur offrir un espace convivial et de relâchement, et l'autre aux familles du service de néonatalogie de l'hôpital Robert Debré à Paris.



Photos : D. R.

 **Pièces jaunes**

Brigitte Macron, Présidente de la Fondation des hôpitaux, Emmanuel Macron et Ariel Goldman, dans les jardins de l'Élysée après une réunion des partenaires de l'opération Pièces jaunes.



D. P.

Le **Conseil Pasteur Weizmann** propose dans un but philanthropique et social de développer la collaboration scientifique entre l'Institut Pasteur et l'Institut Weizmann des Sciences, et de contribuer ainsi au développement des recherches poursuivies dans ces deux instituts. Ainsi deux équipes de recherche ont été mandatées, dirigées par la Pr Caroline Demeret, virologue à l'Institut Pasteur, et par la Pr Yfat Merbl, biologiste computationnelle à l'Institut Weizmann.

Ces équipes travaillent sur l'arrêt de la prolifération des cellules atteintes par le virus SARS-Cov-2. Une participation financière de la FJF de 60 000 € a été versée pour ce projet de recherche.

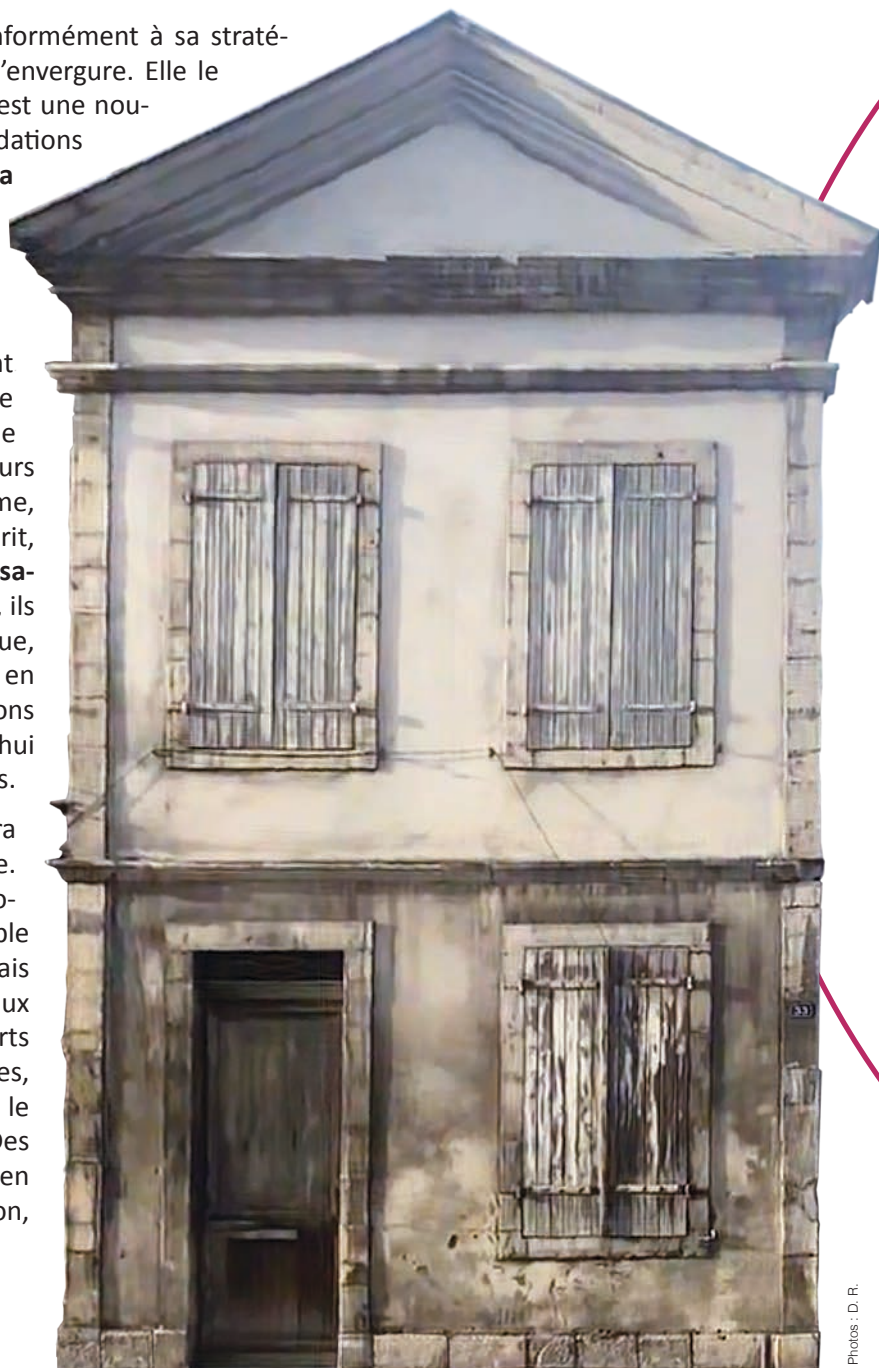
6. POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA FJF : CRÉATION DU MUSÉE JUIF DE BAYONNE

La Fondation du Judaïsme Français, conformément à sa stratégie patrimoniale, soutient des projets d'envergure. Elle le fait en fonds propre, mais également, c'est une nouveauté, en associant certaines de ses fondations sous égide dont l'objet le permet. Ainsi, **la création du musée juif de Bayonne a été décidée en 2021.**

Un peu d'histoire...

Après leur expulsion d'Espagne et du Portugal à partir de 1492, des juifs vécurent secrètement leur judaïsme à Bayonne jusqu'au XVII^e siècle, avant de pouvoir le faire plus librement. Ils ne furent d'ailleurs pas autorisés à s'installer à Bayonne même, mais à ses portes, dans le bourg Saint-Esprit, surnommé par certains « **La petite Jérusalem** ». C'est là qu'au début du XIX^e siècle, ils décidèrent de construire leur synagogue, au 35 rue Maubec. Une superbe bâtisse en fond de cour, entourée de deux pavillons donnant sur rue. Le tout est aujourd'hui classé au titre des monuments historiques.

En 2022, l'un des deux pavillons abritera sur deux étages le musée juif de Bayonne. Il proposera aux visiteurs dans une scénographie vivante et pédagogique une table numérique racontant cette histoire, mais aussi des judaïcas, des objets familiaux propres aux traditions de la région offerts et/ou prêtés par des familles bayonnaises, de très nombreux ouvrages d'époque sur le judaïsme bayonnais, des tableaux etc. Des expositions temporaires « tournantes », en partenariat avec les musées de la région, sont également prévues.



Photos : D. R.



MERCI

aux fondations participantes

- La Fondation Feldstein
- La Fondation Albert et Elba Cuenca
- La Fondation Jacqueline et Jacques Lévy-Willard
- La Fondation Shalom Flack
- La Fondation CIL LEBEL
- La Fondation FSJU
- La Fondation Moses Mendelssohn
- La Fondation Haya Mouchka
- La Fondation Hannia
- La Fondation Kinamon
- La Fondation Marie-José Vaisan
- La Fondation GEJAC
- La Fondation du Patrimoine Juif de France
 - La Fondation Eretz



Les fondations abritées

Les actions menées par les fondations abritées et les subventions octroyées en 2021 représentent un total de **16 219 328 €**. Elles couvrent l'ensemble des champs d'action de la Fondation du Judaïsme Français, en conformité avec son objet et ses statuts. Les subventions versées en France s'élèvent à **13 932 388 €**. Les actions menées à l'étranger représentent **2 286 940 €**.

5 champs d'action ont bénéficié de subventions

Toutes les actions dans les différents domaines ne sont évidemment pas citées, quelques-unes sont données à titre exemple.

1. Culture

Les subventions ont permis de soutenir des projets théâtraux, littéraires, musicaux, l'organisation d'expositions et de festivals.

- **La Fondation Feldstein** a soutenu le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (mahJ) pour son exposition *Patrick Zachmann. Voyages de mémoire* qui présentait près de 300 œuvres photographiques de Patrick Zachmann, de 1970 aux années 2015. Cette exposition mettait en avant le regard de l'artiste habité par les questions universelles suscitées par l'exil, la disparition et l'oubli.



- **La Fondation Elalouf-Lewiner** a apporté sa contribution financière à l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe (ECUJE) afin de soutenir sa programmation culturelle annuelle pour l'année 2021-2022. Quelques moments phares : l'hommage à Serge Gainsbourg à l'occasion des trente ans de sa mort, la leçon inaugurale de l'Institut Elie Wiesel par Marcel Gauchet, la rencontre en ligne avec l'écrivain israélien David Grossman (en partenariat avec la communauté Israélite de Genève et le soutien de l'Ambassade d'Israël à Berne). La saison culturelle Jazz fait également partie de cette programmation.



D.R.

- **La Fondation Jacques et Irène Darmon**

a notamment soutenu l'Académie de musique, qui se consacre à développer le goût et la pratique de la musique classique auprès de jeunes de 18 à 30 ans. **Environ 300 jeunes sont inscrits.** L'Académie noue des partenariats avec l'École de la 2^e Chance afin d'encourager des jeunes adultes sortis du système scolaire à pratiquer la musique.

2. Jeunesse

Les contributions financières ont principalement favorisé les rencontres entre jeunes.



D.R.

- **La Fondation les Bâtisseurs d'engagement** a contribué aux actions des Éclaireurs, Éclaireuses Israélites de France (EEIF) en finançant en partie la formation de cadres et en permettant à de nombreux jeunes de participer à des camps d'été.



3. Éducation

Les sommes allouées ont été destinées aux écoles pour l'achat d'équipements informatiques, de manuels, ou au financement de nouvelles méthodes d'enseignement.

- **La Fondation Moses Mendelssohn** apporte, depuis de nombreuses années, son soutien à l'École Juive Moderne (EJM), reconnue pour la qualité de son enseignement. Cette école accorde une place fondamentale à l'apprentissage des langues et met l'accent sur les sciences et le numérique.

- **La Fondation Shalom Flack** a contribué à l'installation d'une salle informatique pour 66 élèves de la maternelle à la 4^e du Groupe Scolaire Edmond J. Safran à Bordeaux.



4. Sciences et médecine

Les aides sont essentiellement destinées à la recherche.

Vaincre[®]
LE CANCER

- **La Fondation Nicole Chouraqui**

a soutenu l'association Vaincre le cancer, qui a initié de nombreux projets de recherche favorisant l'innovation scientifique. Cette association noue également des partenariats sélectifs avec certaines unités de recherche INSERM afin de mener ces travaux. En 2021, l'association a eu à cœur l'amélioration de la prise en charge des patientes diagnostiquées avec un cancer du sein.

© Shutterstock



- **La Fondation Scopus UHJ**

a continué de mener ses actions avec l'Université Hébraïque de Jérusalem pour la construction d'un laboratoire d'étude sur la biosécurité en collaboration avec des centres de recherches français et européens. Les résultats de ces travaux bénéficieront ainsi à la recherche scientifique française en matière de prévention et de traitement des maladies infectieuses.

Catherine Belais et Charles Canetti, membres du comité de la fondation Scopus-UHJ.

D. R.



5. Social

Les subventions sont versées à des associations dont l'objet est de venir en aide à des familles nécessiteuses. L'octroi de ces subventions permet de lutter contre l'exclusion sociale. Les aides alimentaires représentent une part majeure de ces subventions.



D.R.

- **La Fondation Richesse et Pauvreté : le lien**

contribue chaque année à soutenir, via l'association Mazone, **100 familles nécessiteuses** en leur distribuant des paniers alimentaires.

- **La Fondation Moses Mendelssohn**

soutient pour la première année, l'association Réfugiés Bienvenue qui entoure **des particuliers souhaitant accueillir** un nouvel arrivant pour une période minimale de 1 mois; veille à l'encadrement de la cohabitation pour rester attentifs aux besoins de chacun; **crée des liens entre nouveaux arrivants et franciliens** par l'organisation d'activités éducatives, sociales et culturelles, accompagne **les personnes exilées à l'ouverture de leurs droits**, l'accès à l'emploi et à la formation, et la poursuite de leurs projets personnels.

Réfugiés
BIENVENUE



D.R.

• **La Fondation Au Cœur des Enfants** soutient l'association Lev Layeled, dont l'objet est la protection des enfants placés. En 2021, cette association a entrepris un projet d'envergure, décidant l'ouverture d'une maison destinée aux enfants et aux adolescents placés sous la protection de l'enfance. Cette maison chaleureuse permettra aux enfants, qui ne peuvent pas rentrer dans leurs familles les week-ends, de rompre leur isolement et de partager avec d'autres des moments de bonheur.

• **La Fondation Nicole Chouraqui**

apporte son aide à l'Institut Rafaël, maison de l'après-cancer, présidé par le docteur Alain Toledano. L'action médicale ne couvre qu'une partie des besoins. En plus de sa maladie, chaque individu touché par le cancer vit un traumatisme. Lorsque la maladie fragilise, un système de soins se préoccupant de toutes les dimensions doit pouvoir être proposé, c'est ce que fait l'Institut Rafaël. Il s'efforce d'évaluer les bienfaits de chaque action, pour réinventer des parcours de soins personnalisés et à la carte, et donner à chaque patient et son entourage le temps et l'énergie de se reconstruire.



Photos : D. R.

Les bourses

En 2021, plusieurs fondations abritées ont souhaité octroyer des bourses dans divers domaines : universitaire, de recherche ou encore scolaire.

Ces fondations sont très attachées à participer à la prise en charge partielle des frais de scolarité d'élèves issus de familles nécessiteuses et/ou d'étudiants en situation de précarité.

Nous ne donnons pas ici la liste exhaustive des fondations ayant participé à un programme de bourses, mais en citons à titre d'exemple.



- **La Fondation Cilly Libman**

a aidé une trentaine de futurs étudiants, en permettant le paiement de leurs frais d'inscription à la faculté, l'achat de livres ou de matériels.



- **La Fondation Renée et Léon Baumann**

a octroyé une bourse doctorale. Ce type de bourses de recherches permet à des universitaires d'aller jusqu'au bout de leur projet de thèse.

Les Prix des fondations abritées

Les prix ont toujours été au cœur de l'activité de notre institution et leurs domaines d'attribution sont extrêmement variés. Ils s'inscrivent dans le travail d'accompagnement de la maison mère aux fondations abritées.

• Le Prix Francine et Antoine Bernheim

Le Prix Francine et Antoine Bernheim des Lettres a été remis le mardi 5 octobre 2021 lors du Dîner des Fondateurs. Le jury a honoré la philosophe et femme de lettres Catherine Clément, saluant l'ensemble de son œuvre. Cette dernière s'est prêtée au jeu de questions réponses avec la journaliste Claire Chazal, qui l'a interrogée sur sa vie, son parcours et ses livres.

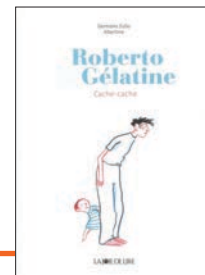


D. R.



• Prix de littérature Janusz Korczak

“On n’a pas le droit on n’a pas le droit – on n’a pas le droit de déranger. Pas plus que dans l’étude, on n’a pas le droit de déranger dans le jeu”, écrit Janusz Korczak. “Il n’y a pas de jeu puéril”, a-t-il dit encore. Le droit de jouer fait d’ailleurs partie des droits de l’enfant qu’il a énoncés. C’est le thème choisi pour la 21^e édition du Prix Janusz Korczak de littérature jeunesse. **Plus de trente-mille enfants**, élèves de maternelles et d’écoles primaires de France, de Belgique et de Suisse en ont constitué le jury. La crise du Covid a suscité de nouvelles initiatives : ateliers d’écriture en zoom, vidéos d’auteurs présentant leur travail et, aussi, représentations théâtrales en public réduit et, comme les autres années, interventions dans les classes, lectures, ateliers philosophiques. Il semble même que le désarroi causé par cette pandémie ait contribué, par la médiation du livre et l’exemplarité de la pensée et du destin de Janusz Korczak, à faire de ce Prix un lieu privilégié de réflexion et d’échange.



Les lauréats 2021 sont :

- **Baptiste Chaperon/Eloïse Solt (ill.)**
Le carnet de Lola Boubadaboum
- **Michael Rosen/Tony Ross (ill.)**
L'admirable abeille d'Abel
- **Germano Zullo/Albertine (ill.)**
Cache-cache

Création de six nouvelles fondations

- **Fondation Weizmann (CA du 22 avril 2021)**

L'objet de cette Fondation est de soutenir des programmes de recherche scientifique avec des acteurs majeurs français de la Recherche, publics ou privés, et à but non lucratif, dont l'Institut Weizmann des Sciences et les Recherches Pasteur Weizmann.

- **Fondation Les bâtisseurs d'engagement (CA du 22 avril 2021)**

L'objet de cette Fondation est de soutenir les actions valorisant l'engagement des jeunes à travers des projets éducatifs, sociaux et culturels.

- **Fondation Nicolas Philippe et Martine Lemalet pour l'histoire universelle du peuple juif (CA du 22 avril 2021)**

L'objet de cette Fondation est de transmettre dans un esprit pédagogique et d'ouverture les enseignements, l'expérience et les valeurs plurielles de l'Histoire juive en insistant sur son universalisme.

La Fondation abritée portera une attention particulière aux projets liés :

- à l'illustration, à travers des documents de la vie quotidienne, de la perpétuation du fait juif depuis 2000 ans dans le monde entier ;
- à la présentation, à travers des manuscrits et imprimés anciens, des grands débats, discussions et controverses ayant animé la vie intellectuelle et spirituelle du peuple juif ;
- à la mise en valeur de la richesse de la pensée juive, de la diversité des courants qui l'animent, de sa contribution aux progrès de l'Humanité.

- **Fondation Kinamon (CA du 7 décembre 2021)**

L'objet de cette Fondation est de soutenir des projets en France et à l'étranger en faveur des personnes vulnérables (notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, ou malades ou isolées), en leur proposant des activités socioculturelles :

- en agissant en faveur de programmes éducatifs ;
- en agissant en faveur de programmes pour la santé ;
- en initiant des actions de solidarité ;
- en participant à des actions en faveur de la préservation du patrimoine.

La fondation abritée Kinamon pourra également, à titre exceptionnel, accéder à toute autre initiative d'intérêt général.

• **Fondation René et Alice Weil (CA du 7 décembre 2021)**

L'objet de cette Fondation est :

- d'aider à financer des projets de recherche médicale en France et en Israël ; à mener des actions en Israël dans les domaines de la recherche scientifique, recherches qui serviront en France et en Europe.
- d'aider directement des personnes âgées dans le besoin ou via des instituts, associations, centres qui les hébergent ;
- de promouvoir des projets ou actions culturels, la mémoire de la Shoah, et des actions spécifiques.

de confiance, rendu le 1^{er} décembre 2020, au profit d'Antoine Weil, et de l'arrêt civil, rendu le 14 avril 2021, par la cour d'appel de Paris. Un accord transactionnel définitif a été signé le 26 juillet 2021, soldant l'ensemble des litiges civil et pénal opposant les deux parties, indiquant notamment qu'elles renonçaient réciproquement à toute instance et action. Ainsi, conformément au souhait de Jean-Paul Weil, une fondation portant le nom de ses parents René et Alice Weil a été créée par la FJF. Son comité est composé d'Antoine et Delphine Weil et d'un représentant de la FJF. Le communiqué publié par la FJF en 2016 dans son rapport annuel est devenu sans objet.

Communiqué

La Fondation du Judaïsme Français d'une part, Antoine et Delphine Weil d'autre part, ont trouvé une solution transactionnelle pour régler définitivement le différend qui les opposait. Après discussion et réflexion les parties se sont rapprochées, suite à l'ordonnance de non-lieu au pénal pour vol et abus

• **Fondation Marc Amon (CA du 7 décembre 2021)**

L'objet de cette Fondation est de favoriser l'insertion socioéconomique des jeunes en les accompagnant et en leur proposant notamment des formations, du monitorat, des remises de prix et en organisant des événements, colloques et conférences.

Clôture de 6 fondations

Six fondations abritées ont été clôturées

- Fondation pour la Jeunesse Juive
- Fondation pour la Culture juive
- Fondation pour l'Éducation juive
- Fondation pour la Solidarité juive
- Fondation Martin Buber
- Fondation Famille René et Alice Weil

RAPPORT FINANCIER

L'année 2021 qui devait être celle du retour à la normale suite à la pandémie de Covid-19 n'aura pas tenu ses promesses. Elle fut en effet, elle aussi, très fortement impactée par les différents variants du virus qui participèrent à la fragilisation sociale de la société et de l'économie française. Dans ce contexte toujours chaotique, la Fondation du Judaïsme Français et ses 84 fondations sous égide, fidèles à leurs sens des responsabilités, continuèrent sans relâche leur travail, redoublant d'effort pour renforcer le tissu associatif en grande demande et pour incarner plus encore au plan national la philanthropie juive dans ce qu'elle a d'universel.

Les comptes de la Fondation du Judaïsme Français

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021

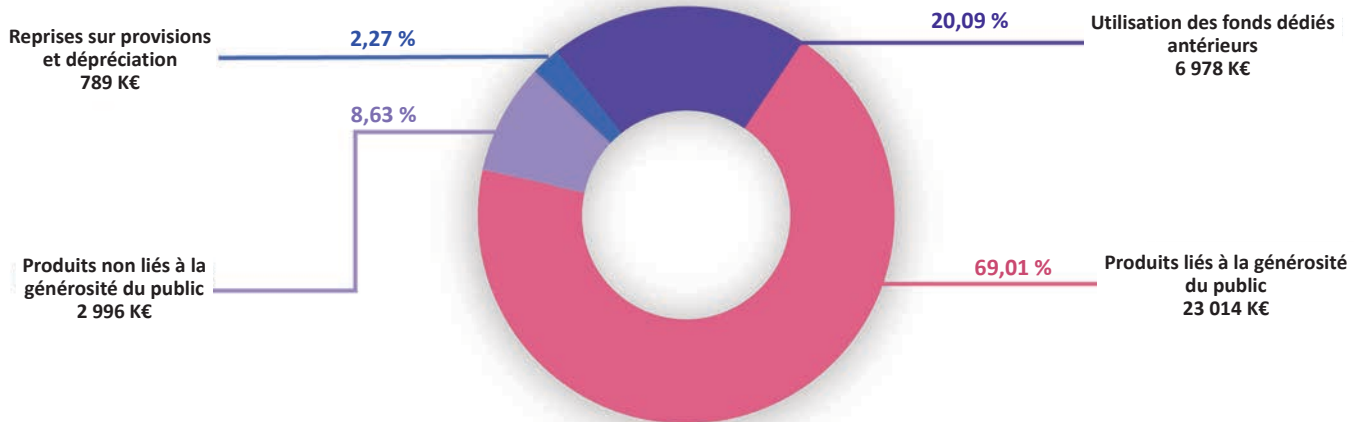
Les produits de l'exercice 2021
s'élèvent à **33,8 M€** en 2021
contre 33 M€ en 2020.

Les charges totales s'élèvent à **33 M€**
en 2021 contre 32,6 M€ en 2020.

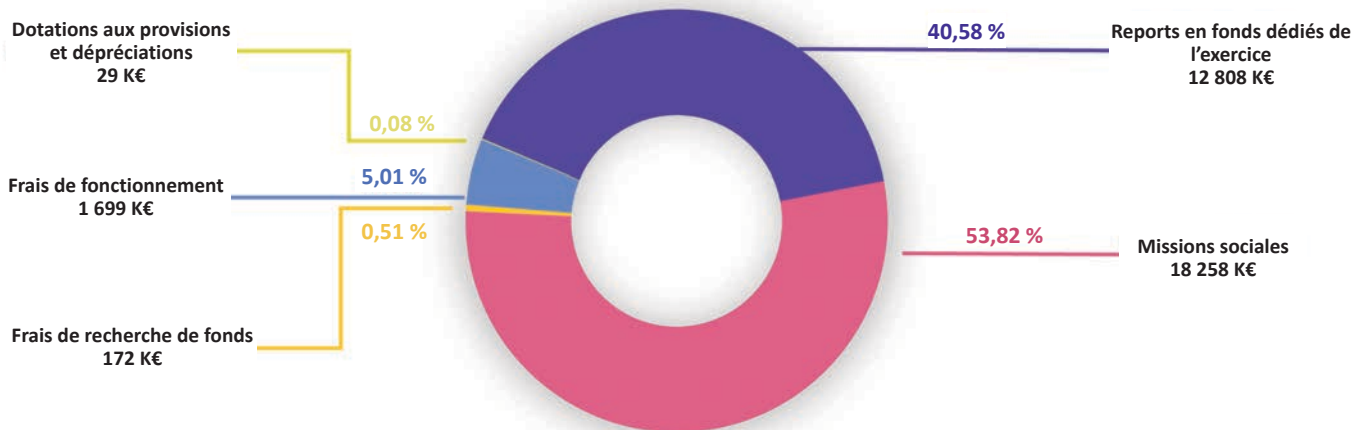
Il en résulte un excédent
de **0,8 M€** en 2021
contre un excédent de 0,4 M€
en 2020.

Page suivante, une présentation des produits et charges 2021 tels que présentés
sur le Compte de Résultat par Origines et Destinations (CROD).

Produits par origine*



Charges par destination*



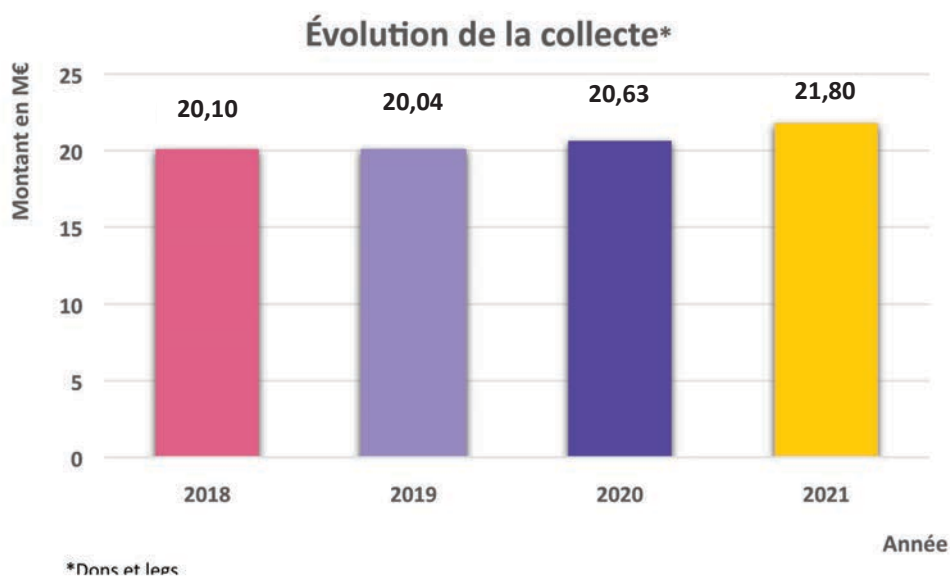
* Source CROD 2021

Le compte de résultat

Les produits

Les ressources **agrégées** de la Fondation du Judaïsme Français s'élèvent à 33,8 M€ et se décomposent comme suit :

- Des **dons et legs** pour 21,8 M€, soit 64,5 % des ressources totales de la Fondation. Ce poste est principalement composé des dons ouvrant droit à déduction sur l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) collectés dans le cadre des dispositions relatives à la loi TEPA n°2007-1223 du 21 août 2007 modifiée par la loi de finance 2017-1837 du 30 décembre 2017.
La Fondation du Judaïsme Français et ses fondations abritées ont également bénéficié de legs en 2021 pour un montant total de 0,25 M€.
- Des **produits financiers** pour 4,8 M€ comprenant notamment 1,7 M€ versés par la SCIPA suite à une réduction de capital, des dividendes issus du fonds commun de placement « FJF Patrimoine 1 » et de fonds d'investissements pour 1,3 M€, des reprises de dépréciation de titres pour 0,8 M€ ainsi que des produits nets sur cession de VMP pour 0,6 M€.
- Une **reprise de fonds** dédiés correspondant aux ressources affectées des années précédentes qui ont été utilisées en 2021 pour 6,9 M€.
- Des **produits divers** pour 0,2 M€ comprenant les consommations de dotations consommables, les produits des activités annexes et les reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges.

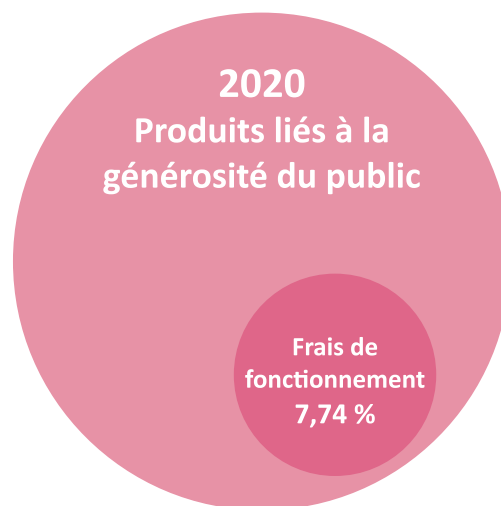
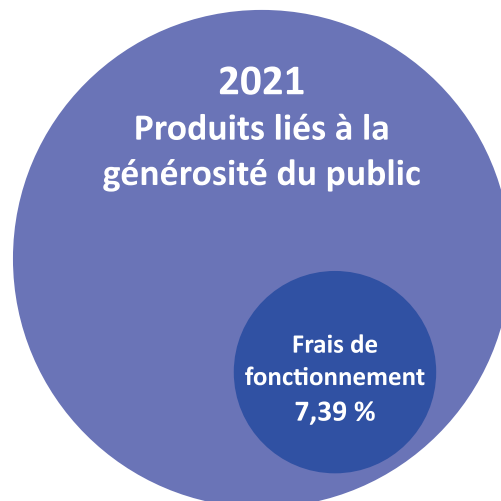


Les charges

Les charges de l'exercice s'élèvent à 32,9 M€ et sont composées principalement des éléments suivants :

- Les **programmes** financés pour 18,2 M€. Il s'agit du poste de dépense principal, représentant 55 % des charges totales.
- Les **reports en fonds dédiés** pour 12,8 M€. Sont comptabilisés dans ce poste les ressources affectées non utilisées à la fin de l'exercice, celles-ci sont engagées en fonds dédiés et seront reprises les années suivantes au fur et à mesure de leur consommation.

Ratios frais de fonctionnement financés par la générosité du public/produits liés à la générosité du public (source CROD 2021).



Le résultat net

L'excédent de la Fondation du Judaïsme Français s'élève à 0,81 M€. Celui-ci s'explique principalement par une augmentation significative des dividendes issus du fonds commun de placement FJF Patrimoine 1 et d'autres fonds d'investissements.

2021	813 K€
2020	437 K€
2019	1 308 K€
2018	76 304 K€

Le bilan

Le total du bilan de la Fondation du Judaïsme Français ressort 118,2 M€ en 2021 contre 109,6 M€ à fin 2020.

L'actif

Les immobilisations

Les immobilisations s'élèvent à 75,83 M€, elles se décomposent essentiellement en immobilisations incorporelles et corporelles pour 3,32 M€ et en immobilisations financières pour 72,51 M€.

Le poste d'immobilisations financières comprend notamment le Fond Commun de Placement de la Fondation pour un montant de 64,99 M€ ainsi que des placements réalisés dans des fonds d'investissement.

Les autres créances

Ce poste d'un montant total de 2,18 M€, reprend plusieurs créances de la Fondation abritante et ses Fondations abritées.

Il est composé pour l'essentiel des actifs immobiliers et financiers de la Fondation Weil pour 1,88 M€. Conformément à l'Arrêt de la cour d'appel de Paris du 14 mars 2021, ces derniers ont été placés dans un compte transitoire avant restitution. Cette somme figure également en dettes, il n'y a pas d'impact sur le résultat.

On retrouve également une créance reçue par Legs pour un montant total de 0,29 M€.

Les valeurs mobilières de placement

Ce poste a subi une diminution de 1,74 M€ entre 2020 et 2021, s'élève à 20,17 M€ en 2021 contre 21,91 M€ en 2020.

Les valeurs mobilières de placement se ventilent ainsi :

- 8,32 M€ pour la Fondation du Judaïsme Français (fondation abritante) ;
- 11,85 M€ pour les fondations abritées contre 12,95 M€ en 2020.

Les disponibilités

Elles s'établissent à 20,05 M€, dont 4,8 M€ pour la Fondation du Judaïsme Français (fondation abritante) et 15,25 M€ pour ses fondations abritées.

Le total des avoirs financiers (disponibilités et valeurs mobilières de placement), s'élève, à fin 2021, à 40,26 M€.

Le passif

Les fonds propres

Les fonds propres de la Fondation du Judaïsme Français ressortent à 95,19 M€ en 2021, contre 96,42 M€ en 2020. Ils se décomposent comme suit :

- 82,56 M€ pour la fondation abritante ;
- 12,63 M€ pour les fondations abritées contre 14,41 M€ en 2020.

Les fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, les ressources affectées par les donateurs aux fondations abritées, qui n'ont pas encore été utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard, sont enregistrées en charge dans la rubrique « Reports en fonds dédiés » avec, comme contrepartie au passif du bilan, le poste « fonds dédiés ».

Le montant de ces engagements s'établit à 17,6 M€ en 2021. On note une augmentation 5,81 M€ par rapport à l'exercice précédent. La décomposition par fondation de cet engagement figure en annexes des comptes.

Les fonds reportés

Cette rubrique constate les produits d'exploitation liés à des legs et donations destinés à être cédés et non encaissés ou transférés à la clôture de l'exercice. Ce poste s'élève à 1,72 M€.

Les dettes

Le total des dettes (y compris les comptes de régularisation) s'établit à 3,34 M€ fin 2021 contre 0,29 M€ fin 2020. Il est composé essentiellement de 1,88 M€ de frais de clôture de la Fondation Weil, de dettes fiscales et sociales pour 0,12 M€, de dettes fournisseurs pour 0,1 M€, et 0,82 M€ de charges à payer sur programmes.

Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent de 813,13 K€.

Les statuts de la Fondation du Judaïsme Français prévoient que 10% de l'excédent des ressources de la fondation abritante soient affectés au renforcement de sa dotation intangible. Sous réserve de l'approbation de cette résolution par le Conseil d'Administration, cette proposition d'affectation de cet excédent, constaté au 31 décembre 2021, se traduira par un renforcement de la dotation intangible d'un montant de 54,78 K€ et s'élèvera à 9458 K€. Le solde de l'excédent sera affecté en report à nouveau.

Actifs financiers et stratégie financière

Commentaire sur l'évolution des marchés financiers

Si l'année 2020 a été principalement marquée par la crise sanitaire et un confinement généralisé des populations, contraignant la planète à ralentir fortement son activité, l'arrivée des vaccins fin 2020 et la campagne de vaccination initiée en 2021 ont fait renaître l'espoir d'un retour progressif à la « vie normale ». Cet espoir, conjugué à une politique monétaire et fiscale accommodante, s'est traduit à la fois par une reprise de confiance des marchés financiers et une reprise économique étonnamment rapide.

Les rendements boursiers et la croissance économique se sont révélés élevés, nourris par un raffermissement de la demande. Cette envolée de la demande a entraîné une augmentation du coût des matières premières, laissant présager un retour probable de l'inflation.

L'année 2022 débute avec l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes, la crainte d'un embrasement généralisé est palpable. Les cours du gaz, du pétrole et du blé ont battu des records, les marchés financiers sont en forte baisse, assombrissant encore les perspectives de croissance.

Actifs détenus par la Fondation du Judaïsme Français (abritante)

La Fondation du Judaïsme Français a réparti l'essentiel de ses placements financiers en deux catégories d'actifs, en investissant d'une part dans son Fonds Commun de Placement visant à réaliser des plus-values à moyen et long terme, et d'autre part dans des fonds de dettes, afin de percevoir des revenus réguliers et assurer une ressource suffisante pour couvrir une partie des dépenses de la fondation.

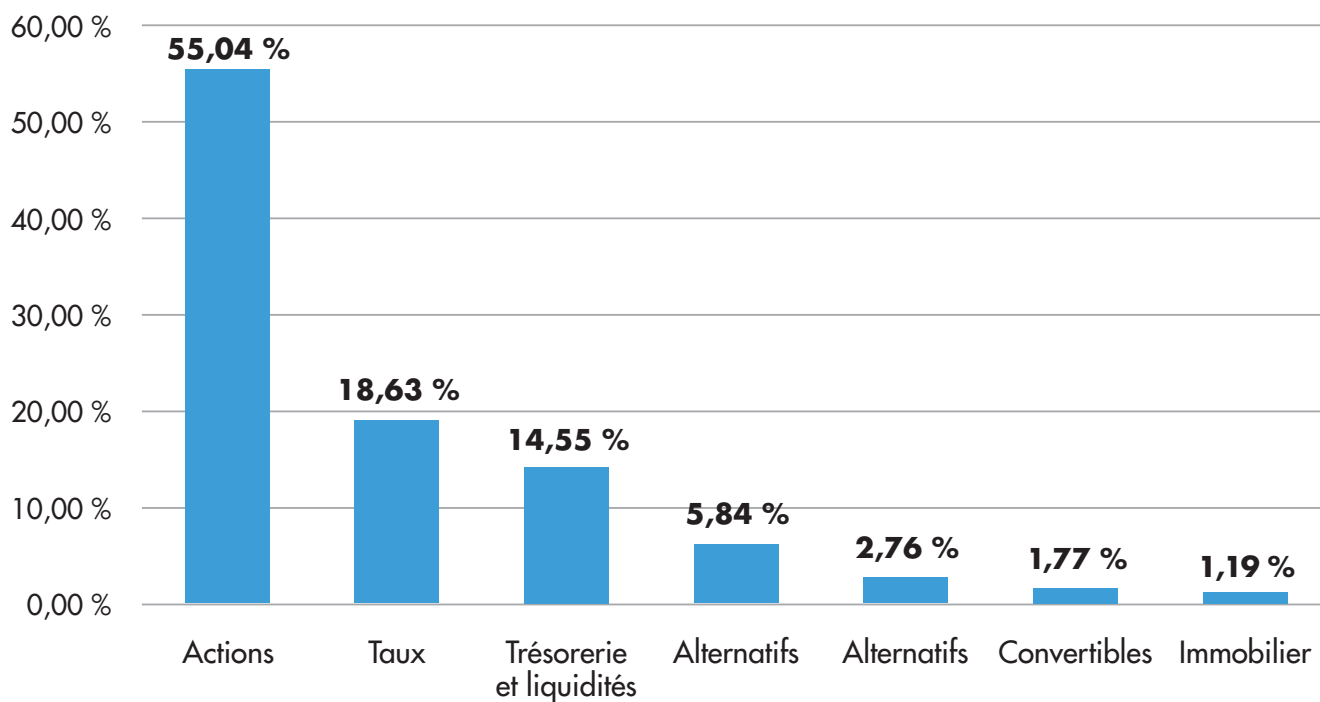
Fonds commun de placement (FCP)

Depuis le 16 janvier 2019, la Fondation du Judaïsme Français s'est investie dans la création d'un Fonds Commun de Placement, son objectif de gestion vise à rechercher de la performance sur différentes classes d'actifs, tout en respectant les bornes indiquées dans la stratégie d'investissement. L'exposition aux marchés des actions européennes et internationales peut-être comprise entre 0% et 65% maximum de l'actif net, le FCP peut être également exposé aux obligations et OPC obligataires entre 0% et 100% de l'actif net.

Stratégie d'investissement

L'actif du FCP est divisé en trois poches gérées par les sociétés Lazard Frères Gestion, Stanhope Capital SA et Lombard Odier Europe. Chaque poche est administrée par une société de gestion en direct ou par délégation, avec un objectif de gestion similaire et dans le respect des mêmes contraintes de gestion. La stratégie de gestion est spécifique à chacune des sociétés de gestion qui gère l'actif de sa poche de façon indépendante. La gestion du FCP est totalement discrétionnaire permettant de moduler l'exposition du FCP aux différents marchés en fonction de l'analyse macro-économique que fait chaque société de gestion.

Au 31 décembre 2021, près de 70 Millions d'euros ont été investis dans le FCP FJF Patrimoine 1. Lors de son lancement, le montant de la part s'établissait à 1 000 euros; compte-tenu de la bonne tenue des marchés financiers et de la qualité de nos gestionnaires, la valeur liquidative de la part s'élève à 1 246,96 euros au 31/12/2021. La performance du FCP en 2021 s'est élevée à 6,56%.



Allocation globale du fonds FJF Patrimoine 1 au 31/12/2021

Fonds de dettes : placements réalisés et/ou engagés

Afin de capter les primes d'illiquidité actuellement offertes par certains produits d'investissements, la Fondation du Judaïsme Français a alloué une partie de ses actifs à l'acquisition de produits ayant vocation, d'une part à distribuer des revenus réguliers (à minima 3,5%), et d'autre part à être portés jusqu'à l'échéance. Il s'agit essentiellement de fonds de dettes privés et de fonds de dettes d'infrastructure. La détention recommandée est de 5 à 10 ans et le rendement recherché est supérieur à l'Euribor 12 mois + 3,5%.

Au 31 décembre 2021, 10 millions d'euros ont été placés ou engagés en fonds de dettes, se répartissant comme suit.

Libellé	Société de gestion	Nature juridique	Durée du fonds	Promesse d'engagement	Montants souscrits (€)	Montant appelé (%)
Tikehau Senior Loan III	TIKEHAU IM	FPS	7 ans	1 000 000 €	1 000 000 €	100%
Tikehau Investment 1st Lien	TIKEHAU IM	SIF – SICAV	8 ans	1 000 000 €	905 000 €	90,50%
SP Eurocréances 2018	SCHELCHER PRINCE	FPS – FPE	10 ans	1 000 000 €	606 000 €	60,60%
CAPZA Flex equity	CAPZA	SLP	8 ans	3 000 000 €	752 000 €	25,08%
Antin Infrastructure IV FPCI	ANTIN IP	FPCI	10 ans	4 000 000 €* *	2 320 000 €	58,00%
				10 000 000 €	5 583 400 €	56,00%

Dotation non consommable de la Fondation

La Fondation du Judaïsme Français dispose d'une dotation pérenne (actifs affectés irrévocablement à la FJF) d'un montant de 9,4 millions d'euros. Cette dotation sera constituée à terme du « fonds de dettes » et de la valeur de l'actif immobilier du siège social de la Fondation du Judaïsme Français.

Performance des actifs gérés par mandat en 2021

Dans ce contexte, les performances des portefeuilles, gérés par mandat auprès de la banque Rothschild Martin Maurel, principal partenaire financier des fondations abritées, affichent une augmentation de 0,36 %.

Mandat	Performances
Non géré	0,12 %
Sécuritaire	0,00 %
Modéré	3,40 %
Equilibré	10,48 %
Dynamique	15,45 %
Consolidés	4,61 %

Au 31 décembre 2021, le montant des valeurs mobilières de placement (hors titres de participation et titres immobilisés) ressort à 20,2 Millions d'euros.

Conclusion

L'arrivée des vaccins a en effet fait renaître l'espoir d'un retour à la vie normale. Dès le mois de juin, les galas et les manifestations culturelles ont repris. La Fondation du Judaïsme Français aux avant-postes a ainsi multiplié ses actions en faveur de la culture, délaissée durant la période de forte pandémie au profit des actions sociales.

Mais l'arrivée des vaccins n'a toutefois pas permis d'endiguer définitivement le virus et ses variants. La Fondation du Judaïsme Français s'est ainsi organisée et a appris à « vivre » en période de pandémie. Le télétravail a perduré durant certaines périodes, il s'est même partiellement institué. Les réunions de comité des fondations abritées se sont souvent déroulées par vidéoconférence. Cette nouvelle organisation de travail perdurera certainement après le Covid.

- Sur le plan administratif, le processus de rédaction de nouvelles procédures et l'actualisation des procédures existantes s'est poursuivi. Un Comité d'audit a été mis en place, une cartographie des risques a été réalisée.

Le processus de labélisation de la Fondation du Judaïsme Français par un organisme indépendant s'est poursuivi, il s'est concrétisé le 25 février 2022 par l'obtention du label IDEAS. Ce label atteste de nos bonnes pratiques en matière de gouvernance, de finances et d'évaluation, il atteste également de notre engagement à apporter les meilleures réponses à notre mission d'intérêt général.

- Sur le plan financier, notre Commission financière et nos gestionnaires ont réévalué leur stratégie de placement en fonction de la situation économique, permettant à notre Fonds Commun de Placement de progresser de plus de 6%. Ils ont maintenu le processus d'achat d'actifs non cotés, moins sujets à la fluctuation des marchés financiers et ayant vocation à distribuer des revenus réguliers.

La Fondation du Judaïsme Français se construit chaque jour davantage elle se doit d'être plus forte et plus résiliente afin de répondre aux besoins immédiats et futurs des associations qu'elle soutient.

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Sont reproduits ci-après les tableaux suivants issus des comptes annuels certifiés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'administration :

- Bilan
- Compte de Résultat
- Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- Compte d'Emploi annuel des Ressources de la générosité du public (CER)

Les comptes annuels complets peuvent être obtenus sur simple demande au siège de la Fondation.

Les comptes

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Bilan agrégé au 31 décembre 2021

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	1 820 158	1 224 715	595 443	537 479
Donations temporaires d'usufruit	1 078 560	483 256	595 304	536 840
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	741 598	741 459	139	639
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	3 647 280	921 582	2 725 697	2 738 489
Terrains	5 305		5 305	5 305
Constructions	2 599 404	736 724	1 862 680	2 423 168
Aménagements des constructions	127 480	72 735	54 745	64 575
Autres immobilisations corporelles	134 263	112 124	22 139	25 752
Œuvres d'art	113 828		113 828	219 689
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	667 000		667 000	
Immobilisations financières	72 601 908	92 078	72 509 830	67 561 680
Participations et Créances rattachées	66 460 866		66 460 866	64 460 865
Autres titres immobilisés	5 836 042	92 078	5 743 964	2 795 814
Prêts	300 000		300 000	300 000
Autres	5 000		5 000	5 000
TOTAL I	78 069 345	2 238 376	75 830 970	70 837 647
ACTIF CIRCULANT				
Créances	2 179 112		2 179 112	386 814
Créances clients, usagers, et comptes rattachés				2 780
Créances reçues par legs ou donations	293 215		293 215	
Autres	1 885 898		1 885 898	384 034
Valeurs mobilières de placement	20 214 934	48 834	20 166 100	21 906 645
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	20 053 707		20 053 707	16 452 774
Charges constatées d'avance	16 431		16 431	6 605
TOTAL II	42 464 184	48 834	42 415 351	38 752 837
Frais d'émission des emprunts (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+ III + IV + V)	120 533 530	2 287 210	118 246 321	109 590 486

PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	4 765 165	4 795 655
Fonds propres complémentaires	7 878 418	7 835 364
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves	1 703 527	1 703 527
Réserve pour projet de l'entité	387 486	
Report à nouveau	70 350 975	70 323 239
Excédent ou déficit de l'exercice	813 126	436 863
Situation nette (sous-total)	85 898 698	85 094 648
Fonds propres consommables	9 291 356	11 322 661
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	95 190 054	96 417 309
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs et donations	1 723 262	704 583
Fonds dédiés	17 604 336	11 790 066
TOTAL II	19 327 598	12 494 649
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	386 845	384 256
TOTAL III	386 845	384 256
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 160
Emprunts et dettes financières diverses	1 699	1 672
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 953	71 334
Dettes fiscales et sociales	113 230	128 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 123 941	83 805
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	3 341 824	294 274
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+ III + IV + V)	118 246 321	109 590 486

Compte de résultat agrégé au 31 décembre 2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Produits des activités annexes	23 670	34 687
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable	166 868	186 727
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	21 551 289	20 631 794
Mécénat		
Legs, donations et assurance vie	250 000	
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 777	36 969
Utilisations des fonds dédiés	6 978 295	6 620 694
Autres produits	141	112
Total I	28 979 039	27 510 984
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Autres achats et charges externes	731 702	429 702
Aides financières	18 257 748	21 388 742
Impôts, taxes et versements assimilés	41 919	35 044
Salaires et traitements	382 324	407 654
Charges sociales	172 181	160 352
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 915	101 164
Dotations aux provisions	2 589	27 142
Reports en fonds dédiés	12 807 923	7 431 196
Autres charges	483 075	49 473
Total II	32 932 375	30 030 468
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 953 336	-2 519 484
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1 913 712	2 448 212
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 436 873	214 948
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provision, dépréciations et transferts de charges	789 480	885 816
Différences positives de change		23
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	659 238	27 421
Total III	4 799 303	3 576 421

CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	25 972	186 720
Intérêts et charges assimilées	155	6 920
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 778	299 120
Total IV	32 906	492 761
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	4 766 397	3 083 660
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	813 062	564 176
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	64	11
Sur opérations en capital		2 011 247
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	64	2 011 258
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 015
Sur opérations en capital		2 134 558
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		2 138 573
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V -VI)	64	-127 315
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	33 778 408	33 098 664
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	32 965 280	32 661 801
EXCÉDENT OU DEFICIT	813 126	436 863
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	306	
Bénévolat		
TOTAL	306	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	306	
Personnel bénévole		
TOTAL	306	

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	23 014 429	23 014 429	21 259 294	21 259 294
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	21 801 289	21 801 289	20 631 794	20 631 794
– Dons manuels	21 551 289	21 551 289	20 631 794	20 631 794
– Legs, donations et assurances-vie	250 000	250 000		
– Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 213 140	1 213 140	627 500	627 500
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 996 204		4 296 054	
2.1 Cotisation avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 996 204		4 296 054	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	789 480	728 738	885 816	885 816
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	6 978 295	6 978 295	6 620 694	6 620 694
TOTAL	33 778 408	30 721 462	33 061 858	28 765 804
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	18 257 748	16 133 919	21 388 742	19 556 274
1.1 Réalisées en France				
– Actions menées par l'organisme	15 970 808	13 846 979	17 353 941	15 521 473
– Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
– Actions menées par l'organisme	2 286 940	2 286 940	4 034 801	4 034 801
– Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS	172 378	53 074	49 473	49 473
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	172 378	53 074	49 473	49 473
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 698 670	1 700 063	3 541 723	1 645 914
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	28 561	11 078	213 862	68 206
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	12 807 923	12 807 923	7 431 196	7 431 196
TOTAL	32 965 280	30 706 057	32 624 997	28 751 063
EXCEDENT OU DEFICIT	813 128	15 405	436 861	14 741

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
Bénévolat				
Préstation en nature	305,92	305,92		
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Préstation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	305,92	305,92		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	305,92	305,92		
TOTAL	305,92	305,92		

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (Loi n° 91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	16 133 919	19 556 274
1.1 Réalisées en France	13 846 979	15 521 473
– Actions réalisées par l'organisme	13 846 979	15 521 473
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	2 286 940	4 034 801
– Actions réalisées par l'organisme	2 286 940	4 034 801
– Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	53 074	49 473
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	53 074	49 473
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 700 063	1 645 914
TOTAL DES EMPLOIS	17 887 056	21 251 661
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRÉCIATIONS	11 078	68 206
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	12 807 923	7 431 196
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	15 405	14 741
TOTAL	30 721 462	28 765 804

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	305,92	
TOTAL	305,92	

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	23 014 429	21 259 294
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats	21 801 289	20 631 794
– Dons manuels	21 551 289	20 631 794
– Legs, donations et assurances-vie	250 000	
– Mécénats		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 213 140	627 500
TOTAL DES RESSOURCES	23 014 429	21 259 294
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	728 738	885 816
3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	6 978 295	6 620 694
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC SUR L'EXERCICE		
TOTAL	30 721 462	28 765 804

RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	0	0
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	0	0
	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Bénévolat		
Préstations en nature	305,92	
Dons en nature		
TOTAL	305,92	

RBA SA
5 rue de Prony
75017 PARIS
S.A. au capital de 300 000 €
810 583 401 RCS Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Fondation du Judaïsme Français

Fondation reconnue d'utilité publique
72, rue de Bellechasse
75007 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'administration de la Fondation du Judaïsme Français

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Judaïsme Français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d’administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformé-

ment aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable

de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 26 avril 2022
Les commissaires aux comptes

RBA SA
Robert BELLAÏCHE

Deloitte & Associés
Albert AÏDAN et Jean-Claude MARTY

LES FONDATIONS ABRITÉES

Nos 84 Fondations abritées se sont impliquées dans de beaux projets responsables, avec plus de 150 associations. Cinq champs d'action ont bénéficié de subvention : la culture, l'éducation, la jeunesse, le social et la science. La description de chacune de ces fondations abritées ne fait pas cas de l'étendue de leurs actions, mais de la convention signée entre ces dernières et la Fondation du Judaïsme Français.

› **Académie Hillel**

Promouvoir en France et dans le monde des projets universitaires d'études juives à caractère pluridisciplinaire et international, et organisation de colloques.

› **Aide à l'enfance**

Soutenir des enfants en difficulté.

› **Alphonse pour l'art contemporain**

La fondation entend apporter son aide plus particulièrement aux artistes peintres, mais également aux artistes utilisant d'autres médiums artistiques :

- en leur accordant des bourses de création ;
- en soutenant des créations artistiques et culturelles ;
- en aidant à la publication de catalogues, d'éditions d'artistes ou d'ouvrages dans le domaine de l'art contemporain et de la culture.

› **Marc Amon**

Favoriser l'insertion socioéconomique des jeunes en les accompagnant et en leur proposant notamment des formations, du monitorat, des remises de prix et en organisant des événements, colloques et conférences.

› **Au Cœur des Enfants**

Soutenir des actions sociales, culturelles ou éducatives, destinées aux enfants et adolescents accueillis par les services sociaux, structures spécialisées ou hôpitaux

Soutenir des projets initiés par les foyers, maisons d'enfants, internats, institutions et associations agissant en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

› **Les bâtisseurs d'engagement**

Soutenir les actions valorisant l'engagement des jeunes à travers des projets éducatifs, sociaux et culturels.

› **Renée et Léon Baumann**

Développer la solidarité avec toutes les détreesses pour bâtir un monde plus fraternel ; soutenir les recherches sur la Shoah, aider à la création.

› **Beit Esther**

Mettre en place des activités sociales, culturelles et éducatives pour des jeunes et des adultes de quartiers défavorisés ; optimiser les échanges entre jeunes Français et Israéliens ; encourager l'action de Beit Esther pour la diffusion internationale des méthodes socio-thérapeutiques qu'elle élabore sur le terrain.

› **Anne-Marie et Philippe Benech**

Soutenir des centres d'études juives reconnus et agréés.

› **Mélita Bern-Schlanger**

Distinguer une recherche sur le diabète insulino-dépendant.

› **Renée et Léonce Bernheim**

Distinguer et encourager la création dans les domaines des arts, des lettres et des sciences en remettant un Prix prestigieux.

› **BBF**

Soutenir de jeunes talents dans l'esprit humaniste du B'nai Brith de France.

› **Jacob Buchman**

Perpétuer la mémoire de la Shoah.

› **Chabad Europe**

Initier, soutenir et accompagner des actions visant à l'épanouissement au sein de la société française d'une identité culturelle juive, plurielle, fidèle aux valeurs du judaïsme, attentive au monde ; la transmission de cette identité aux jeunes générations et la solidarité avec les plus défavorisés.

› **Nicole Chouraqui**

Favoriser les recherches sur la condition féminine, en particulier dans la tradition et l'histoire juive ; soutien à des initiatives culturelles.

› **Cil Lebel**

Délivrer des bourses à des étudiants avancés, aider à la recherche scientifique et mener des actions humanitaires.

› **Connaissance des Religions du Livre**

Apporter son soutien aux centres universitaires hébraïques ainsi qu'aux doctorants en fin de parcours.

› **Albert et Elba Cuenca**

Faciliter la création et la recherche dans le domaine du judaïsme sépharade. Soutenir toutes œuvres ou projets de bienfaisance.

› **Norbert Dana**

Encourager les initiatives d'actions sociales innovantes et pluralistes.

› **Jacques et Irène Darmon**

Soutenir ou accompagner des actions en faveur de la santé (maladies orphelines), de l'éducation (aide aux enfants de milieux défavorisés) et l'assistance aux personnes en grande difficulté.

› **Carol Deguen**

Promouvoir le dialogue sans discrimination entre jeunes ; soutien à des colloques.

› **Fondation Elalouf Lewiner**

Apporter son soutien et son aide matérielle afin d'accompagner des actions dans les domaines sociaux, éducatifs, culturels et scientifiques en France et à l'étranger. Elle soutiendra des projets innovants et des initiatives originales dans les domaines précités. La fondation Elalouf Lewiner porte une attention particulière aux projets liés :

- à la transmission de la culture, des valeurs, des connaissances et de l'identité juives. La fondation abritée porte un intérêt particulier à l'utilisation des nouvelles technologies pour la diffusion de ces savoirs ;
- au développement de l'engagement bénévole ou professionnel au profit de causes philanthropiques. Ainsi, la fondation peut financer des programmes de formation, des bourses, ou récompenser des actions visant à développer le capital humain du tissu associatif.

› **Eretz**

Contribuer à des actions sociales et culturelles, notamment par des actions destinées à la promotion de la culture et de la langue française en France et à l'étranger.

› **Excelvy**

- Promouvoir et soutenir l'éducation et la formation de jeunes de milieux défavorisés, notamment par le biais de bourses d'excellence.
- Promouvoir et aider au développement de projets innovants.
- Soutenir des programmes qui favorisent et encouragent l'éveil à la citoyenneté et au dialogue interculturel.
- Soutenir la création artistique.

› **Ezra L'Yaacov**

Soutenir matériellement et moralement des individus et des familles en grande détresse sociale.

› **Feldstein**

Initier, soutenir et accompagner la création et la recherche dans tous domaines, plus particulièrement pour des actions à visée humanitaire ou sociale, et apporter une contribution à des expositions ou des spectacles.

› **Fondation Alliance Sheba Tel Hashomer (FAST)**

Renforcer les échanges médicaux avec l'hôpital Tel Hashomer. Développer des programmes d'échanges franco-israéliens dans les domaines scientifique et médical. Faire connaître les innovations israéliennes, montrer l'écart considérable entre les représentations d'Israël et la réalité en matière scientifique et médicale.

› **Shalom Flack**

Participer au développement de la culture et de la connaissance du judaïsme de France et d'Afrique du Nord, notamment en soutenant toutes études ou recherches sur ces judaïsmes. Favoriser la vocation artistique sous toutes ses formes et faire connaître ces diverses modes d'expression culturelle dans le monde

› **FSJU**

Initier et permettre le soutien à des programmes culturels, éducatifs et sociaux indispensables.

› **Ganenou**

Développer l'école juive pluraliste et ouverte ; soutenir les programmes de l'école Ganenou.

› **GEJAC**

A pour objet de favoriser des actions dans les domaines suivants :

Générosité, en apportant un soutien à des personnes en difficulté.

Éducation et recherche en sciences, à travers des bourses et des programmes de coopération France-Israël. Jeunesse, grâce à des programmes de développement collectif, de transmission et d'innovation.

Art, littérature et musique via le soutien à des manifestations et à l'édition.

Culture juive, diffusion des langues, des savoirs et des valeurs.

› **Lucette Guedj**

Financer toute action d'intérêt général en vue de venir en aide aux familles nécessiteuses et aux enfants défavorisés.

› **Halévi Jeunesse et Familles**

Soutenir des actions dans le domaine éducatif, social et culturel, destinées à la jeunesse et aux familles.

› **Henriette Halphen-Schumann**

Préserver et diffuser des musiques juives ; organiser des manifestations autour de la musique en souvenir de Henriette Halphen-Schumann.

Patrick Berman, trésorier de l'Institut Européen des Musiques Juives, nous a quittés dimanche 7 novembre 2021.

Hervé Roten, Directeur général de l'IMEJ décrivait Patrick Berman comme « l'âme de l'EMJ. Toujours souriant, toujours blagueur, il savait prendre le temps d'écouter tous ceux qui travaillaient à ses côtés ».

› **Hannia**

Apporter un soutien moral et une aide financière à des œuvres, services et institutions de la communauté juive dans le domaine éducatif, social et artistique, en leur permettant de rénover et d'agrandir leur infrastructure :

- en favorisant l'aide à des associations existantes et la création d'associations nouvelles répondant à des besoins individuels, familiaux ou collectifs, notamment dans les domaines de la scolarisation, du soutien à des jeunes ou des familles en difficulté, du logement social, de l'assistance aux personnes âgées, aux enfants et adolescents en danger moral, de l'aide médicale et psychologique ;
- en intervenant auprès de toute entreprise de solidarité nationale et internationale à caractère urgent ou exceptionnel correspondant aux domaines exposés à l'alinéa précédent.

› **Thérèse et André Harari**

Réaliser, initier et soutenir financièrement des actions humanitaires – de solidarité, sociales, éducatives dans les domaines de la scolarisation, des études supérieures, de l'insertion professionnelle – destinées aux enfants, jeunes adultes, familles et personnes âgées en grande difficulté ou en situation de handicap, favorisant ainsi leur intégration sociale, et des actions de mémoire, en France et en Israël.

› **Haya Mouchka**

Promouvoir, soutenir, développer toute action éducative ou sociale conforme aux valeurs universelles du judaïsme, par le financement de projets liés à :

- la construction ou le fonctionnement d'institutions éducatives ;
- le développement d'œuvres sociales d'aide aux plus démunis, aux personnes âgées et aux handicapés ;
- l'octroi de bourses scolaires ou d'études supérieures.

› **Hessed**

- Honorer, enseigner et sauvegarder la mémoire des disparus et la pérennité des sépultures juives en France.
- Soutenir l'épanouissement et le développement des franco-phones et de la francophonie à l'étranger.

› **Fondation I24**

Développer une meilleure connaissance des réalités du Moyen-Orient et d'Israël.

› **IMMAJ**

Développer des actions à caractère artistique, littéraire et éducatif communes à l'universalité des cultures juives ; apporter son soutien moral et son aide matérielle à la création et au fonctionnement de la Maison Méditerranéenne des cultures juives à Marseille.

› **Israël Archéologie**

Faire découvrir, principalement en Europe, la richesse du patrimoine israélien, de la préhistoire à l'époque moderne, baigné par les trois religions monothéistes. Promouvoir et initier en France et en Europe des actions éducatives et culturelles liées à cet objet, tisser des partenariats dans le cadre de cet objet, organiser des événements de découverte, de sensibilisation et de promotion et faire participer un large public, de passionnés et d'amateurs, de toute origine, aux fouilles et à la conservation du patrimoine israélien.

› **Fanny et Jacob Kaplan**

Accompagner l'activité des centres Fanny Kaplan en Israël, notamment pour la francophonie ; honorer la mémoire de Jacob Kaplan (1895-1994), du Grand-Rabbin de France (1955-1980), en accord avec ses engagements.

› **Kinamon**

Soutenir des projets en France et à l'étranger en faveur des personnes vulnérables (notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, ou malades ou isolées), en leur proposant des activités socioculturelles :

- en agissant en faveur de programmes éducatifs ;
- en agissant en faveur de programmes pour la santé ;
- en initiant des actions de solidarité ;
- en participant à des actions en faveur de la préservation du patrimoine.

La fondation abritée pourra également, à titre exceptionnel, accéder à toute autre initiative d'intérêt général.

› **Kehilot Israël France**

Concourir à la mise en valeur du patrimoine artistique et à la diffusion de la culture française. Plus particulièrement, la Fondation a pour objet de conserver l'héritage culturel et spirituel des communautés juives dans leurs diasporas et d'étudier les relations réciproques entre la vie spirituelle et culturelle des communautés juives et la population générale. Elle s'efforce de transmettre et de prendre soin de l'héritage culturel juif français et francophone de diverses manières : éducation, recherche, documentation, numérisation de manuscrits et participation à la création d'un musée.

› **Janine Lecat Zerbib**

Contribuer à des actions en faveur des mal et non-voyants, amblyopes et handicapés physiques.

› **René Lévy**

Maintenir le souvenir des communautés de Moselle ; aider des jeunes à la réalisation de projets.

› **Jacques et Jacqueline Lévy-Willard**

Soutenir des programmes éducatifs ou culturels ; promouvoir la recherche sur l'histoire juive.

› **Cilly Libman**

Financer toute action d'intérêt général en vue de soutenir les personnes défavorisées, notamment dans l'aide au logement.

› **Famille Loeb**

Entretenir et préserver le cimetière de Créhange en Moselle ainsi que les tombes de la famille Loeb.

› **Maayan**

Aider au développement des valeurs du judaïsme libéral par l'éducation, la culture, la solidarité et soutenir le dialogue interreligieux conformément à son éthique.

› **Madeleine Israël**

Aider des étudiants.

› **Mémoire, Vivre-ensemble & CRIF**

Fidéliser les personnes physiques qui souhaitent s'impliquer dans des actions citoyennes ; de favoriser des actions dans les domaines de la culture, la mémoire, le vivre-ensemble, la lutte contre l'antisémitisme, les voyages et échanges entre associations en France et à l'étranger.

Cette fondation subventionnera des actions non politiques soutenues par le CRIF, et plus largement entreprises par des associations en France.

› **Monique et Jacques Roos**

Soutien à l'association du Jardin des Roos qui est un espace de rencontre convivial et ludique pour les enfants et leurs accompagnants. L'association favorise la sociabilité de l'enfant et le prépare à la séparation avec sa famille et à l'intégration à l'école maternelle. Ce centre favorise le dialogue entre parents et enfants de catégories sociales diverses et d'origines différentes.

› **Moses Mendelssohn**

Promouvoir la culture et l'enseignement d'un judaïsme d'ouverture.

En 2020, il a été décidé de clôturer la Fondation Martin Buber, les fonds restants ont été dévolus à la Fondation Moses Mendelssohn afin de poursuivre des actions sur l'entrepreneuriat, les innovations, etc.

Raymond Danziger, fondateur et Président de la Fondation Martin Buber, nous a quitté en août 2021.

Raymond Danziger était expert-comptable, diplômé d'État et docteur en Sciences de gestion. Il a fondé et présidé le Cabinet Gestion et Contrôle (1963-1989), avant de devenir Directeur associé, membre du Comité de direction de KPMG Audit (1989-1998). Il était commissaire aux comptes de la FJF et fut engagé dans diverses actions communautaires.

› **Bernard et Virginie Monnier**

Permettre la conservation d'archives ; faire des dons à des associations culturelles et humanitaires.

› **Denise, Victor et Claude Moreno**

Apporter son soutien aux personnes défavorisées, octroyer des bourses d'études incitant des jeunes dans la difficulté à poursuivre leurs études supérieures. Soutenir l'entrepreneuriat social, soutenir des actions philanthropiques d'associations juives ou non-juives, faciliter la vie des personnes mal ou non-voyantes. Sélectionner et soutenir des bénévoles qui veulent développer des services envers la communauté juive.

› **André et Renée Neher**

Faire connaître la pensée et l'œuvre du philosophe et de l'historienne.

› **Fondation Nicolas Philippe et Martine Lemalet pour l'histoire universelle du peuple juif**

Transmettre dans un esprit pédagogique et d'ouverture les enseignements, l'expérience et les valeurs plurielles de l'Histoire juive en insistant sur son universalisme.

› **OSE-Mémoire, Enfance, Solidarité**

Contribuer aux activités du service archives et histoire de l'OSE ; initier et soutenir des programmes d'assistance à des familles en danger en France et dans le monde.

› **Patrimoine Juif de France**

- Contribuer à la préservation et à la conservation du patrimoine culturel et artistique des communautés juives de France.
- Initier et soutenir des activités, notamment éducatives, en direction de la jeunesse afin de transmettre le message du judaïsme.
- Soutenir des projets socioculturels et éducatifs des petites communautés dépourvues de moyens.

› **Pharm'adom**

Développer des échanges scientifiques, économiques, et des actions de solidarité avec des organismes médicaux et paramédicaux.

› **Ignace Picard**

Délivrer un soutien financier aux études juives, à l'Académie Hillel, et permettre l'achat de Judaïca.

› **Pluriel, Fondation pour l'Art Contemporain**

Favoriser la création contemporaine et en diffuser la connaissance ; soutenir des créations artistiques et culturelles ; favoriser et organiser des rencontres et des échanges internationaux, colloques, manifestations dans le domaine de l'art contemporain et de la culture ; soutenir et diffuser des éditions d'artistes et des ouvrages dans le domaine de l'art contemporain et de la culture.

› **Simone et Raymond Pragier**

Permettre à des jeunes dépourvus de moyens d'acquérir une formation professionnelle ou de suivre des études universitaires par une bourse renouvelable annuellement jusqu'à la fin de leurs études ; sous réserve, chaque année, de succès aux examens.

› **Max et Blanche Rapaport**

Soutenir et/ou initier toutes actions perpétuant la mémoire de Blanche Rapaport ; soutenir toutes actions sociales, éducatives et culturelles.

» **Fondation Rachi de Troyes**

Développer au niveau national et international toute action de création, d'études, d'enseignement, de recherches, manifestations ou congrès portés par la Maison Rachi, et plus globalement toute initiative visant à faire rayonner l'apport de Rachi et de sa famille, tant au patrimoine juif qu'à la culture française au travers, notamment, de son ancrage en territoire champenois.

» **RHP26**

Soutenir les familles défavorisées par le biais d'aides sociales et/ou matérielles; assurer la connaissance et le développement de la culture juive au travers de l'enseignement des textes anciens et la formation, la création et le développement de centres culturels et éducatifs; l'organisation de séminaires et conférences; l'allocation de bourses d'étude.

» **Richesse et Pauvreté : le Lien**

Participer, en France, au financement d'actions contribuant à aider les plus démunis, et ceux en situation de le devenir, à sortir de l'exclusion, principalement à travers une aide alimentaire et une aide matérielle appropriée.

» **Julien et Stella Rozan**

Encourager la création féminine, notamment par le Prix de la Coopération féminine.

Simone Lévy, s'est éteinte le 4 février 2021. Engagée auprès de la Fondation Stella et Julien Rozan, elle était une figure incontournable de la Coopération féminine. Elle était l'une des porte-paroles du Prix de la Coopération féminine, créé en 1989, qu'elle organisait avec brio en collaboration avec la FJF.

» **Scopus-Université Hébraïque de Jérusalem**

- Organiser des manifestations culturelles et scientifiques franco-israéliennes.
- Financer le colloque annuel de l'AFIRNE santé, environnement.
- Soutenir des travaux de recherches communs entre des établissements universitaires ou de recherche français et israéliens.

» **Armand et Janet Sibony pour l'Éducation**

Apporter un soutien financier à des étudiants méritants principalement désireux de faire des études scientifiques ou techniques.

» **Thierry Slama – Village Achalim**

Aides des jeunes en grande détresse sociale.

» **Janine et Jacques Stern**

Motiver des jeunes issus de milieux défavorisés, doués pour les études, à entreprendre un cursus universitaire ou de grandes écoles.

Jacques Stern, fondateur de la Fondation Janine et Jacques Stern, nous a quitté le 26 février 2021 à l'âge de 88 ans. Diplômé de l'École polytechnique et de l'Université de Harvard, Chevalier de la Légion d'honneur, Jacques Stern a notamment été président-directeur général du groupe informatique Bull. Avec son épouse, Janine, il a créé la Fondation Janine et Jacques Stern, afin de permettre à des étudiants méritants de poursuivre leurs études sans que l'aspect financier soit un frein à leur réussite. Chaque année, Jacques Stern avait à cœur de se rendre dans les écoles afin de partager son expérience et de donner de précieux conseils aux étudiants.

› **Esther Natan & Pepo Tchenio**
Contribuer au développement d'un judaïsme éclairé en France.

› **Fondation du Judaïsme Tlemcénien**
Conserver et préserver le patrimoine mémoriel de la Communauté juive d'Algérie, et plus particulièrement de Tlemcen. Valoriser, restaurer et promouvoir ledit patrimoine historique et culturel. Soutenir l'action sociale et philanthropique par l'aide des personnes ou familles en grande difficulté. Attribuer un prix à une œuvre littéraire, une œuvre historique ou autre ouvrage artistique se rapportant au judaïsme d'Algérie.

› **Marie-José Vaisan**
Encourager l'action sociale et éducative en faveur du judaïsme bordelais.

› **Odette et Szlama Warszawski-Varsaux**
Renforcer des actions sociales, éducatives et culturelles.

› **René et Alice Weil**
– Aider à financer des projets de recherche médicale en France et en Israël ; à mener des actions en Israël dans les domaines de la recherche scientifique, recherches qui serviront en France et en Europe.
– Aider directement des personnes âgées dans le besoin ou via des instituts, associations, centres qui les hébergent.
– De promouvoir des projets ou actions culturels, la mémoire de la Shoah et des actions scientifiques.

› **Fondation Weizmann**
Soutenir des programmes de recherche scientifique avec des acteurs majeurs français de la Recherche, publics ou privés et à but non lucratif, dont l'Institut Weizmann des Sciences et les Recherches Pasteur Weizmann.

› **Wizo-Parcours de vie**
Mobiliser des ressources pour les enfants défavorisés et les femmes victimes de maltraitance en France et en Israël.

› **Yad Layeled**
Faire connaître le musée mémorial du kibboutz Lohamei Hagetaot ; transmettre la mémoire des enfants juifs exterminés pour encourager la vigilance.

› **Yismah Moshé**
Contribuer à des programmes sociaux-éducatifs, plus particulièrement à des actions destinées à la promotion de la culture française et de la langue française en France et à l'étranger.

› **Anne et Frank Zwillingier**
Encourager la création littéraire et poétique ; renforcer les liens entre la France et les États-Unis.

POUR CONCLURE...

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des contraintes sanitaires dans nos vies quotidiennes, avec, notamment, l'instauration d'un « passe » permettant l'entrée dans les lieux de spectacles et certains déplacements. Comme en 2020, la pandémie de Covid-19 a dominé le paysage médiatique continuant, deux ans après son émergence, à impacter l'économie mondiale. Les plus fragiles, comme souvent, ont été les premiers à subir les contrecoups économiques et sociaux. C'est eux, cette année encore, qui ont fait l'objet de toute notre attention, parce que pour la Fondation du Judaïsme Français la générosité est un devoir de réparation. Dans un monde de plus en plus inattendu, les prédictions deviennent une gageure. Que nous prépare l'année 2022 ? Espérons le meilleur.

Conception éditoriale :
Eva Benhamou et Jessica Kalifa

Conception graphique :
Paul Röhken

Imprimé en Europe



FONDATION DU JUDAÏSME FRANÇAIS
Reconnue d'utilité publique

72, rue de Bellechasse 75007 Paris

01 53 59 47 47

contact@fondationjudaisme.org

www.fondationjudaisme.org